

CASAS

Rapport d'activité **2022**

CASAS en quelques lignes

Association de droit local, CASAS, Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg, a été créé au début de 1984 par un collectif d'associations afin de soutenir les demandeurs d'asile à la recherche d'aide et de conseil.

Ces personnes ont fui leur pays en raison de persécutions personnelles politiques, religieuses ou ethniques et viennent demander la protection de la France et la reconnaissance du statut de réfugié, n'étant pas protégées par leurs autorités.

Dans le réseau local strasbourgeois des organismes qui sont en contact avec les demandeurs d'asile, CASAS occupe depuis 39 ans une place spécifique: son rôle principal consiste à aider dans leurs démarches de demande d'asile les personnes non prises en charge par l'Etat faute de place d'hébergement dans les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA).

Les instances compétentes, l'OFPRA, Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides, et en cas de rejet de l'OFPRA, la CNDA, Cour Nationale du Droit d'Asile, qui examine les recours, sont situées en région parisienne et centralisent tous les dossiers. Ces derniers doivent être rédigés en français et de manière très détaillée, avec traduction des pièces à l'appui de la demande; c'est pourquoi la plupart des demandeurs d'asile ont besoin d'une aide pour effectuer leurs démarches, ne serait-ce que pour une raison d'interprétariat. Actuellement, plus de 83 % des personnes que nous accueillons ne sont pas francophones.

Depuis le début 2016, l'accompagnement au premier dossier, destiné à l'OFPRA, es personnes non prises en charge en CADA est entièrement assuré par la SPADA, Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (précédemment PADA, Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile), portée par l'Association du Foyer Notre Dame et financée par l'Etat. CASAS quant à lui se charge de tous les recours devant la CNDA en cas de rejet de l'OFPRA, ainsi que du suivi juridique que cela implique.

D'autres actions viennent compléter ce travail d'écoute et de mise en forme des dossiers: nous organisons des permanences d'accueil multi-services, nous assurons une domiciliation postale, nous proposons des cours de français gratuits pour les nouveaux arrivants non ou peu francophones, des actions en direction des familles et des personnes isolées, des activités culturelles et conviviales...

Nous menons aussi, à l'égard de publics divers, scolaires, partenaires ou autres, des actions de sensibilisation concernant les enjeux du droit d'asile et les difficultés rencontrées par les réfugiés.

Au fil des années, notre équipe, constituée de quelques salariés et de nombreux bénévoles, s'est étoffée pour pouvoir faire face aux demandes qui lui étaient adressées.

Nous conseillons en effet en moyenne 1000 personnes par an, domicilions parallèlement plusieurs centaines de personnes et accueillons annuellement environ 400 personnes dans nos cours de français*.

Après deux ans marqués par la pandémie, où nos modes d'action ont été bouleversés à divers égards, nous retrouvons progressivement à compter du printemps 2022 la plupart de nos repères de travail et le volume d'activité développé avant la crise sanitaire.

*chiffres habituellement relevés avant la pandémie de covid19

Sommaire

CASAS en quelques lignes page 2

Rapport moral page 4

2022 : retrouver nos repères page 5

- L'accueil et l'aide au quotidien page 6

Des permanences d'information et de conseil, des aides matérielles de première nécessité, une domiciliation postale, questions d'hébergement et propositions citoyennes, une veille pour les urgences

- L'accompagnement dans les démarches de la procédure: page 12

La demande d'aide juridictionnelle, comparaison chiffrée entre 2021 et 2022, l'aide au recours, le suivi des dossiers, le soutien aux personnes dublinées, après un rejet de la Cour...

- Le temps de l'attente page 21

Les cours de français langue étrangère, des temps de rencontre pour les familles, le projet du vendredi, les ateliers

- Communication, information, sensibilisation page 40

Le site et la page Facebook de CASAS, Voix de Traverses, l'accueil de stagiaires, la réponse aux demandes d'information, des animations extérieures, des interventions et événements particuliers

- Les moyens de nos actions page 49

L'équipe de CASAS, la formation, les soutiens financiers, nos locaux, des aides en nature

Conclusion page 60

Annexes page 61

Sigles, Revue de presse, La protection temporaire accordée aux Ukrainiens, La responsabilité de l'Etat dans la mort de Mariam est noyée, Propositions pour un accueil digne des demandeurs d'asile en France, Zone d'attente, Le Cercle de Silence

Notre réponse à la complexité des procédures de l'asile

Depuis près de 40 ans, CASAS observe comment le législateur s'obstine à empêcher les entrées sur son territoire, à dégrader les conditions d'accueil et à rendre illisible la procédure de demande d'asile. C'est à dire que pour apporter le même soutien aux demandeurs d'asile, nous devons déployer plus de moyens au fil des ans.

Nous veillons à la formation pour maintenir le haut niveau d'expertise des salariés, des stagiaires et des bénévoles. C'est à ce prix que nous pouvons garantir aux personnes qui nous sollicitent un accompagnement sérieux. Elles reçoivent des informations claires, fiables, expliquées dans leur langue, en temps et en heure. Elles sont alertées sur les enjeux des étapes de la procédure et aidées à oser parler des persécutions subies et des risques encourus en cas de retour vers leur pays d'origine.

Dans la même logique, CASAS participe à des collectifs qui centrent leur débat et leur action sur les droits des étrangers. Des collectifs naissent régulièrement de la volonté de citoyens sensibilisés à ces questions, nous pesons attentivement les enjeux avant d'y adhérer pour veiller au respect des statuts de CASAS et ne pas disperser nos forces.

CASAS continue de travailler en réseau avec de nombreux partenaires pour aider les personnes dans leur quotidien précaire.

En 2022, CASAS a poursuivi et renforcé ses actions d'enseignement du Français langue étrangère, d'accès à la culture et aux moments conviviaux. Comme pour l'accompagnement juridique, ces actions n'existent qu'à condition d'être coordonnées et investies par des membres bénévoles ou salariés de CASAS.

CASAS s'est mobilisé également lorsque des projets à destination du public que nous accueillons étaient proposés par la Ville de Strasbourg à des groupements d'associations.

Nos forces sont vivantes

Nos forces sont ces salariés qui ne ménagent pas leurs efforts pour coordonner l'énorme travail bénévole. Sans ce travail salarié, les bénévoles ne pourraient pas agir, nous serions simplement dans l'incapacité de les accueillir, les former, de maintenir la haute qualité du travail accompli, et de répondre à l'augmentation de la charge de travail. Les salariés assurent la continuité des actions, et le suivi d'ensemble des demandeurs d'asile qui nous sollicitent. Leur présence au fil des jours et des années fait battre le cœur de CASAS. Leurs 4,5 postes permettent le travail d'environ 200 bénévoles et stagiaires.

Nos forces sont ce réseau de personnes ayant bénéficié de CASAS qui témoignent de notre sérieux et viennent nous aider lorsqu'elles le peuvent, souvent comme interprètes.

Nos forces sont ces nombreux bénévoles, anciens et nouveaux, qui offrent du temps et de l'énergie pour aider les demandeurs d'asile.

Mais notre fragilité financière nous met en péril

Depuis près de 40 ans, CASAS est aussi une association fragile financièrement. Le constat est sans appel : notre bilan cette année est encore déficitaire. L'année précédente ce sont les legs qui avaient permis de trouver un équilibre; celui-ci est à nouveau remis en question.

De nombreuses associations souffrent encore des effets de la pandémie, mais nos difficultés financières sont chroniques et bien réelles, malgré le soutien régulier des subventionneurs et des donateurs. Toutes nos charges sont limitées au strict minimum, l'essentiel étant constitué par les coûts salariaux. Sans augmenter le temps salarial, le travail bénévole a augmenté cette année de 20% et le nombre de situations d'accompagnement juridique a augmenté de 41%. Aujourd'hui, les financeurs demandent souvent de formuler une demande sur la base d'un projet spécifique, ce que nous faisons chaque fois que possible. Mais notre fonctionnement régulier peine à trouver son financement.

Vous l'aurez compris, il s'agit-là d'un enjeu vital immédiat pour CASAS et donc aussi d'un enjeu important pour les demandeurs d'asile que nous accompagnons.

Anne Marquis
Présidente

2022 : retrouver nos repères

Après avoir démarré avec des nombres fous de contaminations journalières au covid19 et les contraintes les plus restrictives, l'année 2022 voit enfin s'apaiser la situation à compter de la mi-mars. S'amorce alors une sortie progressive de la crise sanitaire, qui va nous permettre de retrouver nos repères d'avant covid et le rythme de nos actions, ralenties, transformées et dans certains cas longuement suspendues en 2020 et 2021.

Cela ne s'est toutefois pas fait en un jour et l'on verra au fil des pages de ce rapport comment nous avons aménagé les différentes activités menées et profité de chaque occasion donnée pour élargir à nouveau le nombre des participants, des sorties, des cours... après avoir subi une logique de fermeture, de télétravail et d'extrême précaution pendant deux ans.

De nouveaux projets enthousiasmants voient également le jour en fin d'année et viennent compléter les actions assurées depuis près de 40 ans désormais, en réponse aux besoins des personnes qui sollicitent notre aide.



Leila

Des permanences d'information et de conseil

En deux mots...

Pour garantir un accès facile et régulier à tous nos services, nous avons mis en place depuis de nombreuses années deux permanences par semaine, le lundi et le jeudi matin.

Une vaste équipe est mobilisée pour assurer l'accueil, l'enregistrement et l'analyse de la nature des demandes, la convivialité de l'attente et la réception individuelle, tout cela à l'égard de personnes pour la plupart non francophones.

Au côté des salariés, ce sont donc des accueillants et des interprètes bénévoles qui s'engagent dans la durée pour rendre possibles et efficaces ces moments d'accueil et de conseil.

Malgré l'évolution favorable de la situation sanitaire au fil des mois de 2022, nous avons choisi de maintenir notre système de réception sur rendez-vous, tout en retrouvant progressivement la souplesse nécessaire à la prise en charge de situations urgentes, les personnes concernées se présentant alors à la porte sans contact préalable.

Comme précédemment, un certain nombre de questions ont parallèlement été résolues directement par téléphone: réorientations vers des associations partenaires, informations rapides...

2022	Passages femmes	Passages hommes	Passages enfants mineurs	Passages de personnes au total	Passages de familles
janvier	156	209	167	532	98
février	153	204	214	571	119
mars	174	284	162	620	112
avril	174	214	245	633	103
mai	186	239	156	581	117
juin	190	177	203	570	124
juillet	193	246	212	651	128
août	156	213	202	571	116
septembre	160	212	180	552	99
octobre	166	249	173	588	112
novembre	122	172	99	393	75
décembre	102	170	68	340	60
TOTAL 12 mois	1932	2589	2081	6602	1263

Nombre de passages enregistrés mensuellement en permanence

Les nombres de passages enregistrés cette année sont tout-à-fait comparables à ceux notés en 2021, où nous avons eu un fonctionnement assez similaire en poursuivant l'accueil pendant les périodes de forte contamination, simplement en ajustant le suivi de consignes plus ou moins restrictives.

Au niveau du nombre de journées où nous avons assuré un tel accueil, au-delà des 98 permanences de lundi et jeudi comptabilisées ci-dessous, nous avons fixé des rendez-vous à d'autres moments encore, pour nous adapter à la disponibilité des personnes reçues et à celle des interprètes.

Par ailleurs, nous avons continué de réserver principalement au vendredi la remise des lettres d'orientation et autres prescriptions demandées par téléphone (pour des colis alimentaires, le renouvellement d'un abonnement de transport ou d'autres aides) à leurs destinataires, ainsi que celle des autres courriers reçus par les personnes domiciliées postalement à CASAS.

2022	Nombre de journées de permanence	Nombre d'entretiens réalisés, hors rv de dossiers
janvier	9	168
février	8	134
mars	9	193
avril	7	159
mai	8	157
juin	8	180
juillet	7	190
août	8	208
septembre	9	195
octobre	9	179
novembre	8	141
décembre	8	150
TOTAL 12 mois	98 journées complètes*	2054

** Lundis et jeudis uniquement, voir remarque ci-dessus*

Nombre d'entretiens réalisés mensuellement en permanence

Des aides matérielles de première nécessité

En deux mots...

Selon la loi de septembre 2018, toujours en vigueur, certains demandeurs d'asile placés en procédure accélérée (demande tardive, réexamen...) n'ont pas droit à l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA) ; d'autres, originaires de pays figurant sur la liste des pays sûrs*, font l'objet d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF), et si après contestation, cette mesure est confirmée par le Tribunal Administratif, ces requérants se retrouvent sans ressource peu après la décision de l'OFPRA à l'égard de leur dossier, si celle-ci est négative. Sans accès au marché du travail, et toujours en attente d'une réponse (de la CNDA cette fois) à leur demande de protection, ils sont démunis et font face à des besoins matériels de première nécessité : principalement pour leur alimentation - dans ce cas, nous pouvons réorienter bon nombre d'entre eux vers la SPADA - et le transport local, mais aussi pour des frais liés à leur procédure, traductions assermentées, billets de bus ou de train pour se rendre à l'audience à Paris, et d'autres frais divers : assurance scolaire, frais de chancellerie à l'obtention d'un titre de séjour...

La plupart des personnes précédemment dublinées se retrouvent quant à elles également dans une situation de complet dénuement sur toute la durée de leur procédure d'asile, n'ayant pas accès aux conditions matérielles d'accueil (CMA).

De nombreux demandeurs d'asile déboutés nous sollicitent également.

Les demandes concernant ces aides sont traitées dans le cadre des permanences, sauf situation d'urgence.

* actuellement : Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Géorgie, Inde, Kosovo, Macédoine du Nord, Maurice, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Serbie,

La nature des aides accordées en 2022 est similaire à celle notée l'an passé ; leur montant par contre est en augmentation par rapport à celui des soutiens délivrés en 2021 : + 25% globalement, hausse notamment liée à la remise d'un plus grand nombre d'aides au transport vers Paris pour se rendre à une convocation de la CNDA.

Détails:

Aide alimentaire :

En 2022, après évaluation de leurs besoins, 43 familles et 28 personnes isolées, soit 179 personnes au total (118 adultes et 61 enfants), ont été orientées vers :

- les Restos du Cœur, le CSP, l'Armée du Salut, La Croix Rouge ou Caritas pour bénéficier de colis alimentaires réguliers sur une période donnée
- les conférences Saint-Vincent de Paul, très ponctuellement, pour une aide financière leur permettant d'acheter des denrées dans un supermarché du centre-ville, lorsque les familles avaient la possibilité de cuisiner, chez des proches ou, plus rarement, sur leur lieu d'hébergement. Pouvoir faire les courses, choisir des ingrédients familiers, préparer des repas, aide à retrouver des repères d'une vie quotidienne normale, avec des répercussions favorables pour tous les membres de la famille, et ce, malgré la précarité de la situation matérielle et administrative dans laquelle elle se trouve.

Parallèlement, nous avons enregistré 19 demandes pour la prescription de 365 repas chauds au restaurant social les 7 Pains.

Orientations pour d'autres aides:

Nous avons également orienté des personnes et familles vers des partenaires pour d'autres besoins, identifiés lors d'un entretien à CASAS en présence d'un interprète dans la plupart des cas, et précisés dans le courrier d'orientation: Caritas (accueil, aides financières diverses), le CSP ou la Croix Rouge

(vestiaires), et pour des questions de santé diverses, Médecins du Monde, la Boussole et le NHC, ainsi que des centres médico psychologiques (CMP), notamment celui de la rue de Berne, ou l'association Parole Sans Frontière pour un soutien psychologique...

Introduction de demandes d'AFASE (Aide financière d'aide sociale à l'enfance) :

9 demandes ont été soumises, pour 8 familles (au bénéfice de 16 enfants), pour un montant total sollicité de 2631,41 euros. Ces chiffres bien que réduits marquent une augmentation nette par rapport à l'an passé.

Aides directes, dont l'aide au transport local (badgé):

Comme précédemment, CASAS a directement pris en charge des dépenses correspondant à des besoins non couverts à l'issue de ses demandes d'aide et orientations; en 2022, il s'agissait :

- de frais de cantine pour un montant total de **327,68 euros**
- d'aide au transport local

Disposer d'un abonnement badgé est indispensable pour se déplacer facilement et rapidement en ville, afin de se rendre sans crainte d'un contrôle à des rendez-vous administratifs ou médicaux, sur les lieux où sont assurés un suivi social et la remise de diverses orientations, ou encore à l'endroit où l'on pourra bénéficier de distributions alimentaires ou d'un hébergement d'urgence. Etre muni d'un tel abonnement permet aussi aux personnes sans hébergement stable de s'abriter et de se reposer le temps du trajet dans un espace chauffé/climatisé.

Le montant dépensé cette année pour ces aides avec le soutien du CSP s'élève à **1463 euros**.

- de frais indispensables au bon déroulement de la scolarité des enfants (assurance scolaire, participation pour un matériel ou une sortie), ou en soutien pour pouvoir faire du sport, et
- de frais divers pour des adultes (assurance, frais de chancellerie, hébergement...)

Le montant global de ces diverses aides accordées en 2022 s'élève à **2667,52 euros**.

Nous avons également fait appel à Migrations Santé Alsace pour plusieurs accompagnements en sollicitant les services d'**interprètes professionnels** dans des langues pour lesquelles nous ne disposons pas de l'aide d'un interprète bénévole.

Types des aides accordées en 2022	Montant en euros
Aide au transport « badgé » : remise de bons CTS pour une valeur de	1463,00
Tickets de cantine	327,68
Accueil convivial en permanence	78,25
Aides exceptionnelles, dont prise en charge frais d'hébergement	2667,52
Interprétariat et traductions	930,51
Billets transport convocations OFPRA ou CNDA	5484,66
TOTAL	10951,62

Au niveau du nombre de bénéficiaires:

en 2022, CASAS a soutenu :

- 43 familles, dont 90 adultes et 61 enfants, et 28 personnes particulièrement isolées, par le biais d'orientations vers des associations fournissant des colis alimentaires, ou une aide financière pour l'achat de denrées et

- 18 enfants (de 10 familles) soit par la prise en charge de frais de cantine, soit au travers d'une demande d'AFASE ;
- 18 personnes isolées et les adultes de 18 familles (les enfants bénéficiant désormais de la gratuité), ont par ailleurs bénéficié d'une aide badgé, délivrée dans la durée et
- 13 enfants de la prise en charge de leur assurance scolaire et/ou d'autres soutiens,
- 12 adultes ont été destinataires d'une aide exceptionnelle, hébergement, frais de chancellerie ou autre.

Par ailleurs, le nombre des personnes ayant bénéficié d'une **aide financière de CASAS pour se rendre à une convocation de l'OFPPRA ou de la CNDA** en bus ou en train a encore très fortement progressé en 2022 : 90 personnes ont été soutenues cette année, contre 56 l'an passé.

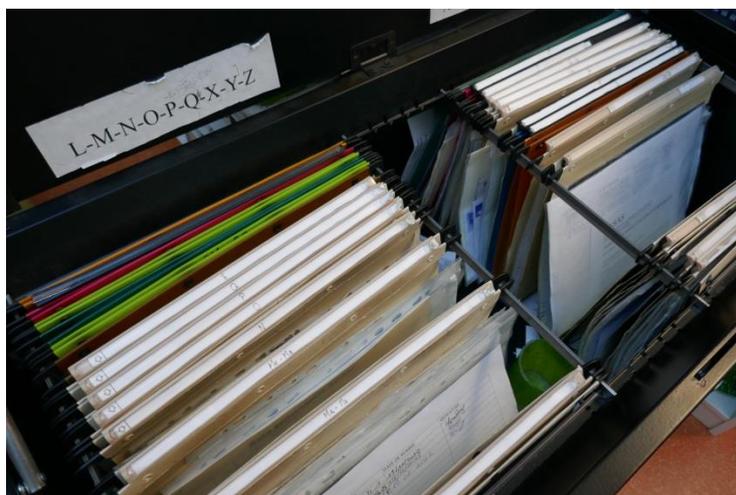
Une domiciliation postale

En deux mots...

Les demandeurs d'asile qui s'adressent à CASAS sont sans domicile stable. Pour la poursuite de leurs démarches juridiques et administratives, le fait de disposer d'une adresse fiable est primordial. La plupart d'entre eux bénéficient de l'adresse postale de la SPADA, Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (précédemment PADA ou CODA). Quand ce n'est pas ou plus le cas, CASAS peut offrir une domiciliation à ces personnes, à titre subsidiaire.

Hors période de crise et contraintes sanitaires, deux temps de distribution sont organisés chaque semaine, le mardi et le vendredi après-midi, qui donnent aussi l'occasion d'échanger, de prendre des nouvelles, de donner un petit conseil, une explication sur le courrier reçu.

Au 31 décembre 2022, nous avons à nouveau enregistré des chiffres tout-à-fait comparables à ceux de l'année précédente : 304 personnes (contre 297 en 2021), 191 adultes (91 femmes et 100 hommes) et 113 enfants, bénéficiaient à cette date d'une domiciliation postale à l'adresse de CASAS, soit 56 personnes isolées (42 en 2021) et les membres de 65 familles (61 en 2021).



Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué cette année à la gestion de ce service, qui nécessite rigueur et régularité pour le tri des courriers, et disponibilité et sens de l'accueil et de l'écoute au moment de la distribution.

Comme l'an passé, la remise des courriers a continué de se faire principalement le vendredi en 2022, et sur rendez-vous, permettant d'éviter aux personnes n'ayant rien reçu de se déplacer inutilement.

En fin d'année, nous retrouvons toutefois une certaine souplesse dans le cadre de cette distribution et envisageons de remettre en place le système qui avait cours avant la pandémie, plus convivial.

Questions d'hébergement et propositions citoyennes

En deux mots...

Le problème de l'hébergement des demandeurs d'asile primo-arrivants est récurrent, et s'est aggravé en 2017, au point que début 2018, CASAS a pris le relais du Point d'Accueil Solidarité Gare pour alerter sur la situation des personnes et familles les plus vulnérables laissées à la rue.

Celles-ci se présentaient habituellement en permanence, où un relevé détaillé de leur situation était effectué en vue d'un passage de relais à un avocat pour l'introduction d'un référé devant le Tribunal Administratif.

A partir de mars 2020, les mises à l'abri dictées par la crise sanitaire ont transitoirement atténué les choses, sans toutefois résoudre le problème de fond. La situation de l'hébergement d'urgence s'est en effet tendue de plus en plus en 2022, avec un nombre grandissant de personnes campant longuement sur la Place de l'Etoile, dont certaines en demande d'asile et accompagnées par CASAS, et comme en 2021, des interventions policières suivies de brèves mises à l'abri collectives (gymnases), puis d'orientations forcées menées par l'Etat selon la situation administrative des personnes concernées, certaines étant regroupées et assignées à résidence à Bouxwiller en vue de leur éloignement.

Cette année encore, nous avons été sollicités de manière ponctuelle pour des problèmes d'hébergement, et avons alerté la veille sociale sur certaines situations, ou effectué un signalement à l'OFII sans qu'une procédure ne s'enclenche ensuite devant le Tribunal Administratif.

En 2022, des personnes et familles ont continué de bénéficier ponctuellement ou dans la durée de propositions d'hébergement offertes par des membres de notre réseau, qu'il s'agisse de la mise à disposition d'une chambre dans leur appartement ou d'un logement indépendant. Cette aide a été apportée sur environ 1500 nuitées.

En octobre, la Ville de Strasbourg a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt concernant l'hébergement citoyen, auquel CASAS a répondu. Notre projet a été retenu et sera principalement mené en 2023. Il s'agit pour nous de structurer et d'amplifier le système solidaire chez des particuliers proposant une mise à l'abri temporaire déjà en place depuis de nombreuses années à petite échelle.

Une veille pour les urgences

En deux mots...

Les personnes confrontées à une situation d'urgence, de quelque nature que ce soit, se présentent le plus souvent en dehors des permanences, inquiètes, voire désorientées. Il s'agit pour nous de les accueillir, les rassurer, faire le point avec elles afin de comprendre la difficulté rencontrée, d'en évaluer l'urgence et de traiter la demande au mieux, au travers d'une réception immédiate ou à très brève échéance selon les cas.

La pandémie a mis à rude épreuve la nécessaire souplesse de la prise en compte des urgences. En 2022 toutefois, à partir du moment où les contraintes sanitaires ont été levées, nous avons pu à nouveau traiter de manière fluide les demandes urgentes, présentées à la porte de la Maison au fil

de la semaine à un membre de l'association chargée de l'accueil à ce moment-là, selon le planning de répartition convenu entre les quatre structures présentes dans la MPS.

Plus encore qu'en 2021, nous avons pu remettre en place un mode de fonctionnement adapté aux urgences, grâce d'une part à une bonne coordination avec la Cimade, le CSP et la SEMIS et d'autre part, à la poursuite d'un accueil téléphonique renforcé.

L'accompagnement dans les démarches de la procédure

En 2022, malgré un début chaotique et un nombre de demandes forcément encore impacté par la crise sanitaire, notre travail d'aide au recours a retrouvé son mode de fonctionnement normal, et un volume en augmentation par rapport à 2021.

Quand un demandeur n'est pas pris en charge en CADA, il bénéficie de l'accompagnement de la SPADA pour l'introduction de son dossier à l'OFPRA. Après un temps d'attente variable, il est convoqué à l'Office pour un entretien, suite auquel il recevra, en général assez rapidement, une réponse à sa demande de protection. Cette réponse est le plus souvent négative (au moins 70% de rejets), suite à quoi la personne concernée dispose d'un délai d'un mois pour exercer son droit de recours devant la CNDA.

C'est à ce moment-là qu'elle nous contacte pour la poursuite de son accompagnement, car l'aide au recours ne figure pas dans le cahier des charges des plateformes SPADA.

Notre prise de relais pour cette personne commence par une aide immédiate à l'introduction d'une demande d'aide juridictionnelle devant la Cour.

La demande d'aide juridictionnelle

En deux mots...

Tout demandeur d'asile a le droit de bénéficier de l'aide d'un avocat devant la CNDA.

S'il souhaite que l'Etat prenne en charge les honoraires de ce conseil, voire lui désigne un avocat, il doit remplir un formulaire de demande d'aide juridictionnelle (à rédiger en français) et impérativement l'adresser par fax ou par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Aide Juridictionnelle de la Cour dans les 15 jours qui suivent la date à laquelle il a reçu la décision de rejet de son dossier par l'OFPRA (précédemment notifiée par lettre recommandée, celle-ci est désormais notifiée en ligne dans un espace individuel dédié).

A CASAS, c'est la première démarche dans laquelle nous accompagnons une personne qui doit introduire un recours, et nous la réalisons tout-de-suite, durant la permanence où l'intéressée se présente pour solliciter l'aide de l'association. Plus tôt le Bureau d'Aide Juridictionnelle est saisi, plus long en effet sera le délai restant dont on disposera pour introduire le recours.

Précisions :

Cette année encore, nous avons accompagné une bonne quinzaine d'"enfants seuls": ce sont des demandes qui sont faites pour les enfants rejoignant leurs parents, nés après le rejet du dossier de ces derniers, ou concernés par une problématique spécifique. Ils ont donc un dossier individuel en tant que mineurs. Dans la majorité des dossiers suivis par notre équipe, il s'agissait d'une demande

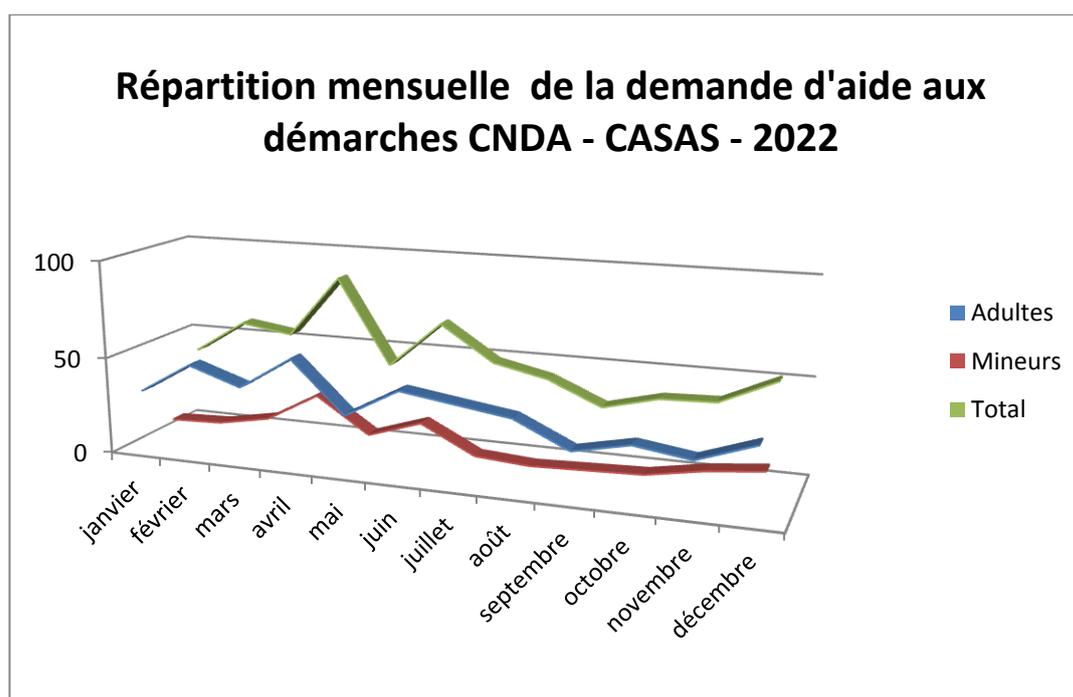
d'asile présentée au nom de leur petite fille par des parents déboutés, en raison d'un risque d'excision encouru par l'enfant en cas de retour dans le pays d'origine.

En 2022, nous avons aidé à l'introduction de 475 demandes individuelles d'aide juridictionnelle au bénéfice de 582 personnes, et globalement accompagné dans leurs démarches 764 personnes, 617 adultes et 147 mineurs, soit 463 personnes isolées et les membres de 88 familles.

Sur les 633 démarches (individuelles) traitées en 2022, nous comptabilisons 137 demandes de réexamen, qui concernent 186 personnes au total, voir tableau page 16.

Mois 2022	Nombre d'adultes	Nombre de mineurs acc.	Nombre total de personnes
janvier	31	4	35
février	21	6	27
mars	52	6	58
avril	43	18	62
mai	30	5	35
juin	35	13	48
juillet	59	20	79
août	54	8	62
septembre	35	8	43
octobre	31	6	37
novembre	39	5	44
décembre	42	8	50
TOTAL	472 (444 en 2021)	107 (149 en 2021)	580 (593 en 2021)

Nouvelles personnes sollicitant notre aide aux démarches CNDA en 2022



Pays	Nb situations	Hommes	Femmes	Enfants	Familles	Personnes isolées	Demandes d'AJ et/ou recours	Personnes au total
Afghanistan	17	17	0	0	0	17	17	17
Albanie	26	21	13	10	7	18	34	44
Algérie	5	4	1	0	0	5	5	5
Angola	8	4	4	5	3	5	8	13
Arménie	27	19	19	12	11	17	38	50
Azerbaïdjan	6	7	3	2	3	3	10	12
Bangladesh	8	8	0	0	0	8	8	8
Bénin	1	1	0	0	0	1	1	1
Biélorussie	1	1	0	0	0	1	1	1
Bosnie	6	3	3	8	2	3	7	14
Burkina Faso	2	1	1	0	0	2	2	2
Burundi	3	1	2	0	0	3	3	3
Cameroun	19	11	7	3	1	19	20	21
Chili	1	1	2	1	1	1	3	4
Colombie	2	1	1	0	0	2	2	2
Congo Braz.	7	3	3	1	0	7	7	7
Côte d'Ivoire	3	2	0	1	0	3	3	3
Erythrée	3	3	1	0	0	2	4	4
Géorgie	128	91	56	28	17	102	147	175
Ghana	2	2	0	0	0	2	2	2
Guinée C.	23	12	8	6	3	16	20	26
Guinée Equ.	1	1	0	0	0	1	1	1
Haïti	2	1	1	1	0	1	2	2
Hongrie	1	1	1	1	1	0	2	3
Irak	3	3	0	0	0	3	3	3
Iran	11	10	4	1	3	8	14	16
Kazakhstan	2	1	2	5	2	0	3	8
Kenya	1	1	0	0	0	0	1	1
Kosovo	31	21	14	9	5	26	35	44
Liban	1	0	2	0	1	0	2	2
Libye	1	1	0	0	0	1	1	1
Macédoine	6	3	4	0	1	5	7	7
Mali	2	2	0	0	0	2	2	2
Maroc	1	0	1	0	0	1	1	1
Monténégro	2	2	1	1	1	1	3	4
Nigéria	42	27	9	21	5	37	45	57
Pakistan	10	9	1	0	0	10	10	10
Palestine	1	1	0	0	0	1	1	1
RDC	15	5	9	2	2	12	14	16
Roumanie	1	1	0	0	0	1	1	1
Russie	46	18	34	23	15	30	52	75
Sahraouie	1	1	0	0	0	1	1	1
Salvador	1	1	0	0	0	1	1	1
Sénégal	5	4	1	0	0	5	5	5

Serbie	3	2	1	0	0	3	3	3
Sierra Leone	2	2	0	0	0	2	2	2
Somalie	14	12	2	0	0	14	14	14
Soudan	3	3	0	0	0	3	3	3
Sri Lanka	2	1	0	1	0	2	2	2
Syrie	1	1	1	0	1	0	2	2
Tchad	30	25	4	2	1	29	30	31
Togo	2	1	1	0	0	2	2	2
Turquie	17	15	2	2	1	16	17	19
Ukraine	2	1	1	0	0	2	2	2
Venezuela	5	3	2	1	1	5	5	6
Apatrides	2	2	0	0	0	2	2	2
TOTAL	568	395	222	147	88	463	633	764
	403 en 2021	283 en 2021	160 en 2021	149 en 2021	93 en 2021	310 en 2021	444 en 2021	592 en 2021
variation par rapport à 2021	+ 41%	+ 39%	+39%	-1%	-5%	+49%	+42%	+29%

La demande d'accompagnement 2022 globale devant la CNDA

Pays d'origine	Nombre de familles
Angola	3
Arménie	1
Cameroun	1
Géorgie	8
Guinée Conakry	2
Haïti	1
Kazakhstan	1
Kosovo	1
Nigéria	5
RDC	1
Russie	8
Tchad	1
Turquie	1
Vénézuéla	1
TOTAL	35 37 en 2021

Familles monoparentales
accompagnées dans leurs démarches d'asile en 2022

Pays	Hommes	Femmes	Enfants	Familles	Personnes isolées	Demandes/AJ et/ou recours	Personnes au total
Afghanistan	6	0	0	0	6	6	6
Albanie	4	2	2	1	5	6	8
Angola	2	0	0	0	2	2	2
Arménie	0	3	0	1	1	3	3
Azerbaïdjan	5	2	2	2	2	7	9
Bosnie	3	2	4	1	3	5	9
Cameroun	1	1	0	0	2	2	2
Erythrée	1	1	0	1	0	2	2
Géorgie	18	10	14	8	16	28	42
Guinée C.	0	2	2	1	2	3	4
Irak	1	0	0	0	1	1	1
Iran	4	1	0	1	3	5	5
Kazakhstan	1	1	4	1	0	2	6
Kosovo	4	2	4	1	4	6	10
Macédoine	2	2	0	0	4	4	4
Mali	1	0	0	0	1	1	1
Nigéria	7	4	8	4	8	14	19
Pakistan	2	0	0	0	2	2	2
RDC	1	0	0	0	1	1	1
Russie	9	14	13	9	10	23	36
Salvador	1	0	0	0	1	1	1
Sénégal	1	0	0	0	1	1	1
Serbie	0	1	0	0	1	1	1
Somalie	2	1	0	0	3	3	3
Sri Lanka	1	0	0	0	1	1	1
Tchad	2	0	1	0	3	3	3
Turquie	2	0	0	0	2	2	2
Ukraine	0	1	0	0	1	1	1
Venezuela	0	1	0	0	1	1	1
TOTAL	81	51	54	31	87	137	186
	78 en 2021	49 en 2020	67 en 2021	38 en 2021	61 en 2021	127 en 2021	194 en 2021

Les demandes d'accompagnement CNDA dans le cadre d'un réexamen en 2022

Dans le même temps, nous avons eu connaissance de convocations en audience pour 221 groupes familiaux (171 l'an passé), convocations suite auxquelles le statut de réfugié a été accordé à 29 groupes familiaux, la protection subsidiaire à 15 groupes, et un rejet opposé à 88 groupes familiaux.

Nous restons sans nouvelles concernant les suites données à 89 convocations.

Comparaison chiffrée entre 2021 et 2022

A nouveau, la comparaison détaillée des chiffres de l'accompagnement avec ceux de l'année passée ne semble pas pertinente, en raison des impacts variés de la pandémie sur cette période particulière. Nous pouvons néanmoins relever les éléments suivants, dont un certain nombre de similarités entre 2021 et 2022 :

Nationalités des personnes accueillies :

Les personnes accompagnées en 2022 sont originaires de **55 pays** (47 en 2021) ou apatrides.

Comme en 2021, les trois quarts de ces personnes sont originaires d'un nombre restreint de pays seulement:

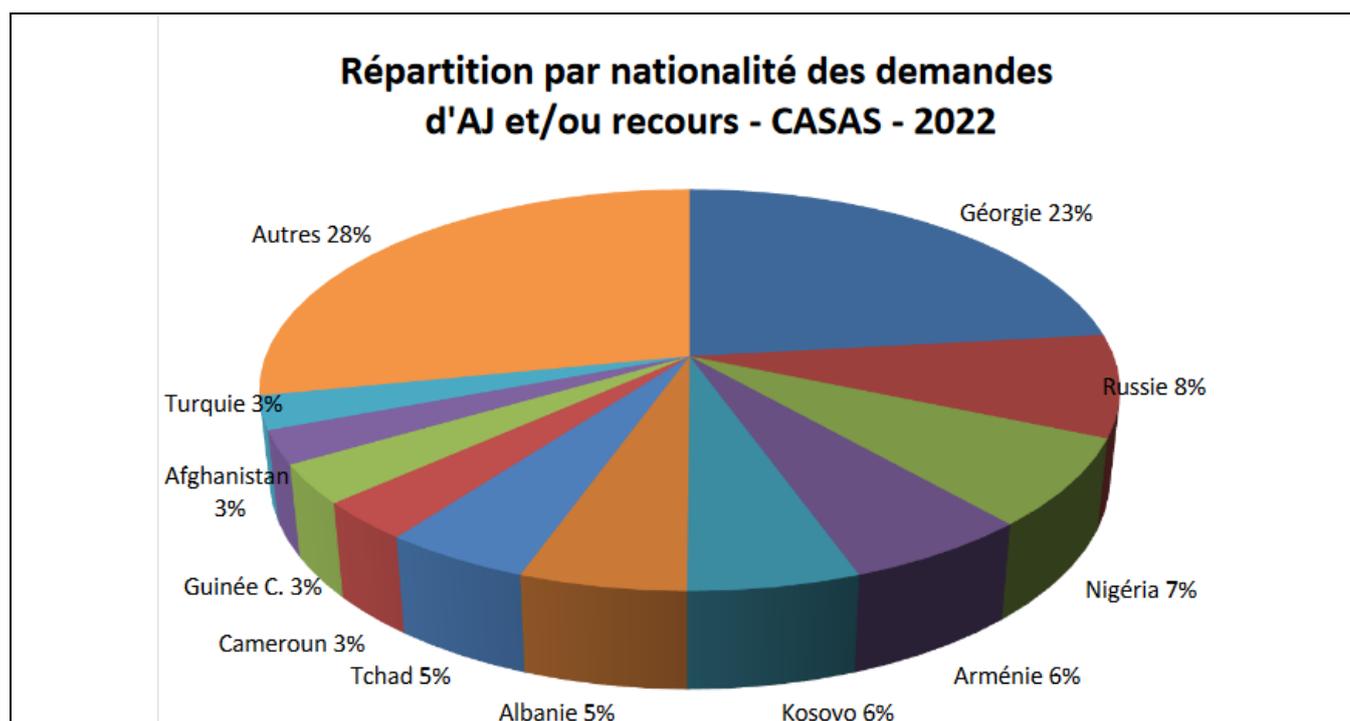
- 42% des requérants (43% en 2021) viennent de 7 pays d'ex-URSS, essentiellement - et dans cet ordre - la Géorgie, la Russie et l'Arménie;
- pratiquement comme l'an passé, 15% des personnes sont quant à elles originaires d'Albanie ou de pays issus de l'ex-Yougoslavie : Kosovo, Bosnie, Serbie, Monténégro, Macédoine ;
- les demandes de ressortissants de Guinée Conakry, du Cameroun et du Nigéria représentent ensemble 14% des demandes.

La demande européenne domine encore une fois et un peu plus fortement cette année: elle représente 61% des demandes enregistrées par CASAS en 2022 (53,4% en 2021, mais plus de 70% en 2020).

La demande africaine (25 pays) représente environ 29% des demandes cette année, contre 36% en 2021.

La demande asiatique et moyen-orientale représente un peu moins de 8% des demandes cette année, contre 9,5% l'an dernier..

La demande américaine (5 pays) augmente un peu tout en restant très faible, moins de 2%.



Concernant le nombre d'accompagnements réalisés cette année, on constate une hausse de 40% par rapport à 2021, qui peut être entre autres due à la sortie progressive de la pandémie.

Le nombre de familles accompagnées reste presque stable (- 5%), tandis que les demandes émanant de personnes isolées qui avaient baissé de 20% en 2021 marquent une augmentation de près de 50% en 2022.

Concernant la **répartition hommes/femmes**, elle reste précisément la même que l'an passé: sur la totalité des adultes accompagnés en 2022, 64% sont des hommes et 36%, des femmes.

Langues parlées à CASAS en 2022:

Comme l'an passé, le russe et/ou les autres langues de l'ex-URSS dominant ; elles sont parlées par plus de 42% des personnes accompagnées; parmi elles, nombreuses sont celles qui ne parlent toutefois pas suffisamment bien le russe et/ou souhaitent s'exprimer dans une autre langue (principalement le géorgien et l'arménien) ;

- l'albanais concerne 11,5% des requérants aidés cette année ;

- le français est parlé par 16,5% des personnes reçues en 2022, pratiquement comme l'an passé (17%) ; l'anglais concerne 8% des requérants en 2022 (10% en 2021) ; la majorité des personnes parlant français et/ou anglais maîtrisent aussi une ou plusieurs autres langues, dont leur langue maternelle, dans laquelle elles souhaiteront peut-être travailler lors des entretiens ;

- les nombreuses autres langues présentes (l'arabe, le dari, le pashto, le farsi, le portugais, le turc, le kurde, le serbe, le romani, l'ourdou, le bangla, le somalien...) concernent ensemble cette année encore environ 22% des personnes accompagnées, contre 16% en 2021.

L'aide au recours

En deux mots...

Selon l'avocat désigné par la Cour (ou choisi par le requérant), le travail de CASAS à ce stade varie. Certains conseils veulent réaliser la globalité du travail pour leurs clients, d'autres au contraire comptent totalement sur notre association pour les accompagner dans la rédaction du recours. Dans la plupart des cas, c'est toutefois un entre-deux qui prévaut : l'avocat introduit un recours formel dans les temps, et notre association travaille avec la personne concernée sur le fond de son dossier, les détails et éclaircissements complémentaires à apporter à la Cour, les éventuels documents de preuve à traduire, parfois avec l'aide d'un questionnaire transmis par l'avocat.

Ce travail est réalisé sur rendez-vous et se déroule en plusieurs entretiens, pour aboutir à un « complément de recours » rédigé en français au nom de la personne, qui sera adressé soit directement à la CNDA, soit à l'avocat, selon les indications de ce dernier. Il s'agit en réalité du même travail que celui réalisé pour l'introduction d'un recours argumenté, mais avec un degré d'urgence atténué par le fait que le recours formel est déjà enregistré.

En 2022, les répercussions les plus fortes de la crise sanitaire n'ont impacté que les premiers mois de l'année : respect des jauges et télétravail renforcé, exigence du passe sanitaire pour tous les membres de l'équipe, entretiens à distance lors de l'isolement des cas contact.

Le mode de fonctionnement habituel a ensuite progressivement repris le dessus, l'application des précautions d'usage et autres gestes barrière allant en s'assouplissant.

Plusieurs nouveaux accompagnateurs bénévoles ont rejoint l'équipe dans cette période.

Témoignage :

Emma

En tant que bénévole à CASAS, mon rôle est de donner l'occasion aux requérants de me raconter leur histoire et de revenir sur certains détails incompris ou pas abordés lors de l'entretien à L'OFPRA. De nombreux requérants n'ont pas l'occasion de partager leur histoire de façon claire et précise lors de ce premier entretien.

Ma mission est d'effectuer un complément de recours en reprenant chronologiquement et logiquement les éléments de l'histoire du requérant. Ce document sera envoyé à l'avocat de la personne sollicitant l'asile, et pourra alors lui permettre de construire sa plaidoirie en ayant une vision complète de la situation, mais également au rapporteur de la CNDA et permettra aux juges présents lors de l'audience de prendre connaissance de la situation du solliciteur d'asile. Ce document doit relater la vie de la personne et les raisons l'ayant poussé à quitter son pays de façon précise et complète.

L'enjeu de l'entretien avec la personne sollicitant l'asile est de lui permettre de s'ouvrir et d'accepter de partager des éléments délicats, personnels ou encore propre à l'intimité de la personne. Il s'agit alors de permettre à la personne de partager son histoire sans qu'elle se sente jugée ou gênée par cet échange.

L'intérêt de cet échange est également de préparer le requérant aux questions que pourront lui poser les juges de la CNDA afin qu'il ne soit pas pris de court lors de l'audience par des questions parfois très intrusives. Il s'agit aussi de s'adapter à la personne afin d'ouvrir une discussion, certains requérants sont avides de partager leur histoire et les raisons de leur départ alors que d'autres sont plus réservés ou ont plus de mal à revenir sur les raisons de leur départ.

Cet échange est une interaction très riche, une occasion de découvrir de nouvelles cultures, mais également de prendre conscience de certaines crises humanitaires dans le monde. Plusieurs requérants camerounais et nigériens ont eu l'occasion de m'expliquer les persécutions auxquelles faisaient face leurs ethnies et le combat qu'ils menaient afin d'obtenir l'indépendance de leur territoire et le respect de leurs droits. Un autre requérant, bengali, m'a expliqué la corruption qu'il avait découverte en faisant une campagne contre le trafic massif de drogue dans sa région.

Mais c'est également une occasion de partager ses coutumes et traditions ; un requérant nigérien m'a expliqué comment il confectionnait le remède médicinal qui permettait de soigner sa fille à base de bave d'escargot et d'argile, un autre m'a expliqué les rituels suivant la naissance d'un enfant.

C'est une expérience très enrichissante qui permet d'humaniser et de mettre des visages sur la crise migratoire actuelle mais également de donner une voix au requérant et une opportunité de partager son histoire.

Le suivi des dossiers

En deux mots...

Quand une personne a introduit son recours, elle fait face à l'attente de la convocation de la Cour, qui la conviera à l'audience où son dossier sera examiné. Dans l'intervalle qui peut durer des mois, elle va souvent recevoir de nouveaux documents à traduire et verser à sa demande, ou de nouvelles informations à communiquer à son avocat. Ce dernier peut lui aussi avoir de nouvelles questions à poser à son client, au vu du complément de recours que nous lui aurons adressé, ou face à l'évolution de la jurisprudence par exemple. Finalement, au moment où la personne reçoit la convocation en audience, nous prenons contact avec son avocat pour organiser si possible un entretien, le plus souvent téléphonique et en présence d'un de nos interprètes, afin de leur permettre d'échanger en détail avant de se retrouver à la Cour.

Cette part de notre travail a à nouveau pu se réaliser normalement cette année. La plupart des échanges avec les conseils des requérants ont été réalisés par mail ou téléphone. De nombreux rendez-vous ont été consacrés à ce suivi et à l'organisation d'une quarantaine d'entretiens téléphoniques (ou plus rarement avec l'avocat venant sur place à CASAS), le plus souvent en présence d'un de nos interprètes. Ces dispositions permettent à des personnes accompagnées d'échanger dans de bonnes conditions avec leur conseil avant l'audience.

Le soutien aux personnes dublinées

En deux mots...

Nombreux sont les demandeurs d'asile qui, ayant transité par un autre pays européen et ayant été contrôlés à cette occasion avant d'entrer sur le territoire français, se retrouvent dans une situation d'attente prolongée et précaire. La Préfecture les enregistre en effet dans le cadre d'une demande de réadmission et prend contact avec le pays qui a fiché leurs empreintes avant leur arrivée en France, afin de lui transférer les personnes concernées, car il est responsable de l'étude de leur demande de statut de réfugié en vertu du règlement européen de Dublin. Quand le pays de premier passage donne son accord, il n'est toutefois pas rare que le demandeur d'asile dubliné demeure en France, où il peut avoir des attaches familiales, être engagé dans des soins médicaux, ou parce qu'il craint un retour dans le premier pays traversé, du fait de ce qu'il y a déjà subi, d'une application insuffisante de la Convention de Genève, ou encore du rejet d'une demande initiale qui l'exposera à un retour forcé dans son pays d'origine.

Ces personnes se présentent régulièrement dans nos permanences pour être conseillées, dirigées vers un avocat ou encore signalées par mail à l'OFII quand elles ne bénéficient plus des CMA.

En 2022, nous avons soutenu et conseillé **152 personnes concernées par Dublin**, originaires de 25 pays différents, dont 122 adultes, réadmissibles dans 18 pays de l'UE, principalement l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne. Sur 110 situations relevées, 19 concernaient des familles.

La situation matérielle des demandeurs d'asile précédemment dublinés et qui se sont maintenus (18 mois) sur le territoire français malgré un accord de réadmission dans un autre pays est toujours particulièrement problématique, puisqu'ils font face à une précarité totale, n'ayant pas accès aux conditions matérielles d'accueil (CMA) durant leur procédure (pas d'hébergement possible en CADA pour eux, ni de perception de l'ADA).

Après un rejet de la Cour...

En deux mots...

Après le rejet de leur recours par la CNDA, certaines personnes en possession de nouveaux éléments en lien avec les risques qu'elles encourent en cas de retour dans leur pays ont la possibilité d'introduire une demande de réexamen de leur dossier auprès de l'OFPRA. Cette demande aboutit rarement favorablement et elles se voient contraintes de poursuivre leurs démarches en appel devant la Cour. CASAS les aide à solliciter l'aide gratuite d'un avocat, accompagne une partie d'entre elles sur le fond du recours et les soutient matériellement. En 2022, 132 adultes accompagnés de 54 enfants, ont bénéficié de cet appui.

Par ailleurs, quand une personne suivie par CASAS est déboutée de sa demande d'asile, il n'est pas rare qu'elle sollicite des autorités préfectorales, avec l'aide de la Cimade, une régularisation de sa situation à un autre titre, notamment pour la durée de soins médicaux*. Depuis les débuts de notre

association, CASAS et Cimade se sont en effet réparti les tâches de conseil et d'accompagnement afin d'être efficaces et complémentaires. Une transmission d'informations et un passage de relais s'effectuent éventuellement entre nos deux associations à une telle occasion, et CASAS continue bien souvent à soutenir matériellement la personne concernée : domiciliation postale, orientations alimentaires... Comme nous le notions déjà en 2019, les réunions en Préfecture où nous étions, parmi d'autres, conviés pour défendre des dossiers à plusieurs voix n'ont par contre plus été organisées.

*La dernière loi en date oblige les demandeurs d'asile à introduire parallèlement à leur procédure, dans des délais très encadrés, toute demande de régularisation, au titre de la santé ou à un autre titre. Une demande tardive pourra ne pas être étudiée, sauf si l'intéressé montre, par exemple, que ses problèmes de santé sont récents ou se sont récemment aggravés. La Préfecture peut ainsi examiner toutes les demandes déposées par une même personne avant de prendre une mesure d'OQTF à son égard le cas échéant.

Le temps de l'attente

Des cours de français langue étrangère

En deux mots...

Environ 83 % des demandeurs d'asile que nous suivons actuellement ne sont pas francophones. La demande d'un apprentissage linguistique est donc très forte, et y répondre est indispensable pour contribuer à lever cet obstacle qui les handicape dans tous les domaines : compréhension du nouveau contexte dans lequel ils se trouvent, acquisition de nouveaux repères, communication avec l'entourage et nouvelles relations amicales...

Deux sessions de cours sont habituellement organisées chaque année, respectivement d'octobre à fin juin, puis sur les mois d'été, avec la mise en place de groupes d'une dizaine de personnes, qui suivront le plus souvent deux cours de deux heures par semaine, donnés par des formateurs bénévoles.

Jusqu'à la mi-mars, les contraintes sanitaires ont encore été très présentes, gênant le développement des cours et autres projets avec les élèves : groupes à l'effectif réduit, un seul cours par semaine pour chaque groupe, impossibilité d'accéder à certaines salles (paroisses) et à certaines activités sans passe sanitaire, etc.

Dans ce cadre, Jean-Baptiste Defrance a néanmoins proposé et réussi à organiser une visite du MAMCS pour les formateurs de notre équipe, le 19 janvier. Un grand merci à lui !

A partir du printemps, les choses ont évolué favorablement, nous permettant de retrouver nos anciennes marques: réunions en présentiel, convivialité accrue, sorties culturelles accessibles à tous à nouveau...

Une session estivale a pu être mise en place sur juillet et août, et depuis début octobre 2022, une nouvelle session a commencé, prévue jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/2023, au bénéfice de plus de 110 apprenants, pour qui nous avons pu d'emblée organiser deux cours de deux heures par semaine, grâce au concours de plus de 20 formateurs bénévoles.

Globalement en 2022, 232 personnes ont pu suivre des cours à CASAS, grâce à l'engagement et l'enthousiasme de 28 formateurs, malgré un contexte encore compliqué. Un grand merci à tous !

Toute notre reconnaissance également à la Paroisse Sainte-Aurélie, la Paroisse du Bouclier et la Paroisse du Temple-Neuf, qui nous prêtent de belles salles tout au long de l'année pour y accueillir des cours et, plus ponctuellement, d'autres activités de CASAS que nous ne pourrions réaliser sans leur aide. Pouvoir être reçu ailleurs qu'à CASAS, dans un lieu spécifiquement mis à disposition pour l'apprentissage du français, est précieux pour nos élèves, leur permettant d'élargir leur connaissance de la ville, de diversifier leurs repères, et de se positionner en étudiants, malgré la situation d'attente angoissante et de précarité dans laquelle ils sont placés.

PAYS de nationalité	Nombre de Femmes	Nombre d'Hommes	Total inscrits 2022
Afghanistan	4	26	30
Albanie	4	-	4
Angola	2	-	2
Arménie	15	10	25
Azerbaïdjan	2	2	4
Biélorussie	1	1	2
Bosnie	1	1	2
Colombie	1	-	1
Congo	1	-	1
Egypte	-	1	1
Erythrée	1	4	5
Ethiopie	-	1	1
Géorgie	60	20	80
Guinée Conakry	1	2	3
Irak	-	1	1
Iran	1	6	7
Kosovo	4	-	4
Libye	-	2	2
Nigéria	3	1	4
Palestine	-	1	1
Roumanie	1	-	1
Russie	17	13	30
Serbie	1	1	2
Soudan	-	4	4
Syrie	1	2	3
Tchad	-	1	1
Turquie	1	3	4
Ukraine	3	2	5
Venezuela	-	2	2
TOTAL	125 (102 en 2021)	107 (79 en 2021)	232 (181 2021)

Précisions sur le déroulé du début 2022 :

- en janvier, le nombre de contaminations était tel que plusieurs formateurs ont suspendu leurs cours, d'autres ont réduit leur aide aux seules personnes munies d'un pass sanitaire, d'autres encore ont travaillé avec des masques FFP2, également portés par les élèves... La question de l'information à apporter sur la situation sanitaire à notre public, où un grand nombre de personnes refusaient la vaccination, nous a fortement mobilisés, et nous avons bénéficié à notre demande d'une seconde rencontre avec nos partenaires de Médecins du Monde à ce sujet le 25 janvier ;

- à partir de début mars, la situation s'est améliorée et nous avons profité de l'arrivée de nouveaux formateurs dans notre équipe pour mettre en place un second cours hebdomadaire pour plusieurs groupes.

Huit réunions d'équipe, dont encore trois à distance, ont eu lieu en 2022, permettant de se voir et de compléter les échanges par mail, nombreux, entre formateurs et avec la coordinatrice.

Durant toute la période covid, nous avons dû développer différentes stratégies pour communiquer avec les personnes inscrites aux cours, dont des échanges réguliers de SMS, pour donner une information, demander des nouvelles à un élève absent, rappeler la date de reprise des cours ou celle d'une sortie. Ces réflexes ont été conservés au-delà de la crise sanitaire, et viennent en soutien à notre organisation de manière appréciable, pour lutter contre l'absentéisme notamment.

A cet égard une autre initiative a été lancée, au travers de l'accueil de plusieurs étudiants de l'ESEIS dans le cadre d'un projet tuteuré ; ils accompagnent notre équipe durant deux ans pour tenter de remédier à ce problème récurrent. En 2022/2023, ce groupe a réalisé un travail d'observation et de diagnostic. L'an prochain, les mêmes personnes poursuivront à nos côtés pour suggérer des solutions et les mettre en œuvre.

Les textes qui suivent témoignent du dynamisme et de l'inventivité des formateurs et des apprenants, dans un contexte encore difficile.

« J'avais demandé à mes élèves de m'écrire un texte sur Casas pour Voix de traverses. Comme ils sont gentils, les plus avancés l'ont fait. (...) Ça a été un bon moment, où on a bien ri avec les bons temps passés avec Casas et les ratés, beaucoup plus drôles. Surtout quand je ne comprenais pas. Les textes ont été dits oralement, après avoir été écrits chez eux par leurs auteurs. »

Patrick

Fatmire :

Vivre dans un pays étranger sans parler sa langue, c'est extrêmement difficile. Tu n'arrives pas à comprendre ce dont tu as besoin, donc tu te sens isolée.

Avec l'aide et la patience de nos professeurs de français je me sens moins isolée en France et en même temps je comprends mieux la culture, l'histoire de ce pays et je peux échanger mes opinions, car la langue française n'est plus une grande barrière.

Cynthia :

Ma chère ville, la première fois que je t'ai vue, j'avais l'impression de toujours t'avoir attendue. Quand j'ai eu l'occasion de te découvrir, je n'ai plus voulu partir. Beaucoup de fois j'espérais trouver ma famille ici, et Casas est arrivé.

L'attention donnée par l'équipe de Casas est un rayon de soleil pour des personnes comme moi qui ne comprenais pas un mot de français à mon arrivée.

Je serai toujours reconnaissante pour cette association qui donne de l'espoir au moment quand on en a le plus besoin.

Merci à toute l'équipe de Casas

Textes écrits ensemble (Nune, Tigran, Cynthia, Irma, Fatmire) :

Il y a longtemps, nous sommes allés à Casas pour les cours de français. Il n'y avait pas de place et nous avons dû attendre. Pour savoir notre niveau, on a fait un test. Les personnes qui ne savaient pas un mot sont allées dans un groupe débutant, avec Brigitte A. et Brigitte V., Nathalie, Annie. Après on a changé de professeur car on commençait à parler petit à petit, comme-ci comme-ça le français. Tous les professeurs étaient très gentils.

Nous sommes sortis au parc, à la montagne en hiver et même au cinéma aussi ! Avant le Covid, on a été au théâtre, à l'opéra et à l'escalade et sur un bateau. Beaucoup au musée «moderne», avec Jean-Baptiste.

Pour nous Casas est une grande famille qui veut que je reste en France.

Nous sommes « zéro » sans langue. Maintenant on comprend beaucoup, mais on ne parle pas toujours bien.

Pour intégrer ici, nous avons besoin d'apprendre bien le français.

Pour remercier le pays, nous avons besoin d'intégrer ici.

"Je m'appelle *Zoé*, je suis étudiante et je donne des cours à CASAS depuis octobre 2022 pour un groupe de débutant. Cette expérience m'a beaucoup apporté. Les groupes ne sont pas très grands ce qui permet de vraiment prendre le temps de discuter avec les apprenants. C'est très enrichissant. Ils sont très motivés et veulent toujours apprendre plus. Si cela était possible et que CASAS avait plus d'enseignants bénévoles, les groupes pourraient être encore plus segmentés en fonction des niveaux des apprenants. Il serait intéressant de se réunir entre enseignants pour qu'une progression des cours soit appliquée par tous et pour tous les groupes et ainsi assurer plus de suivis ! Je conseille à toutes les personnes souhaitant s'investir dans l'enseignement FLE/FLI de passer par CASAS."

Brigitte J.

Merci à Brigitte A., Dany et Nathalie de m'avoir accueillie cet été à leurs cours et de m'avoir inoculé le virus.

En octobre mes premiers cours ont démarré lentement, peu de monde, pas les mêmes à chaque fois...

J'avoue que j'ai eu un peu peur pour la suite et puis petit à petit le groupe s'est étoffé et il s'est constitué un "noyau dur", les autres étant "de passage".

J'ai beau battre le rappel chaque mercredi soir, je ne sais jamais qui sera au cours le jeudi !

Ce groupe "de niveau avancé" est relativement homogène et surtout très motivé.

Quelques dérapages vers le russe viennent parfois perturber le cours mais ça n'est pas très grave. On gère et on en rit.

La bonne humeur est de mise, ce qui n'empêche pas un travail assidu.

Et puis il/elles en redemandent : cours pendant les vacances scolaires et prochainement création d'un groupe complémentaire (à partir de janvier) pour les personnes très motivées

(4 pour le moment). Il s'agira d'un cours de conversation à thème, de sorties (à voir avec Hervé PETIT), moins "scolaire" que le cours de base.

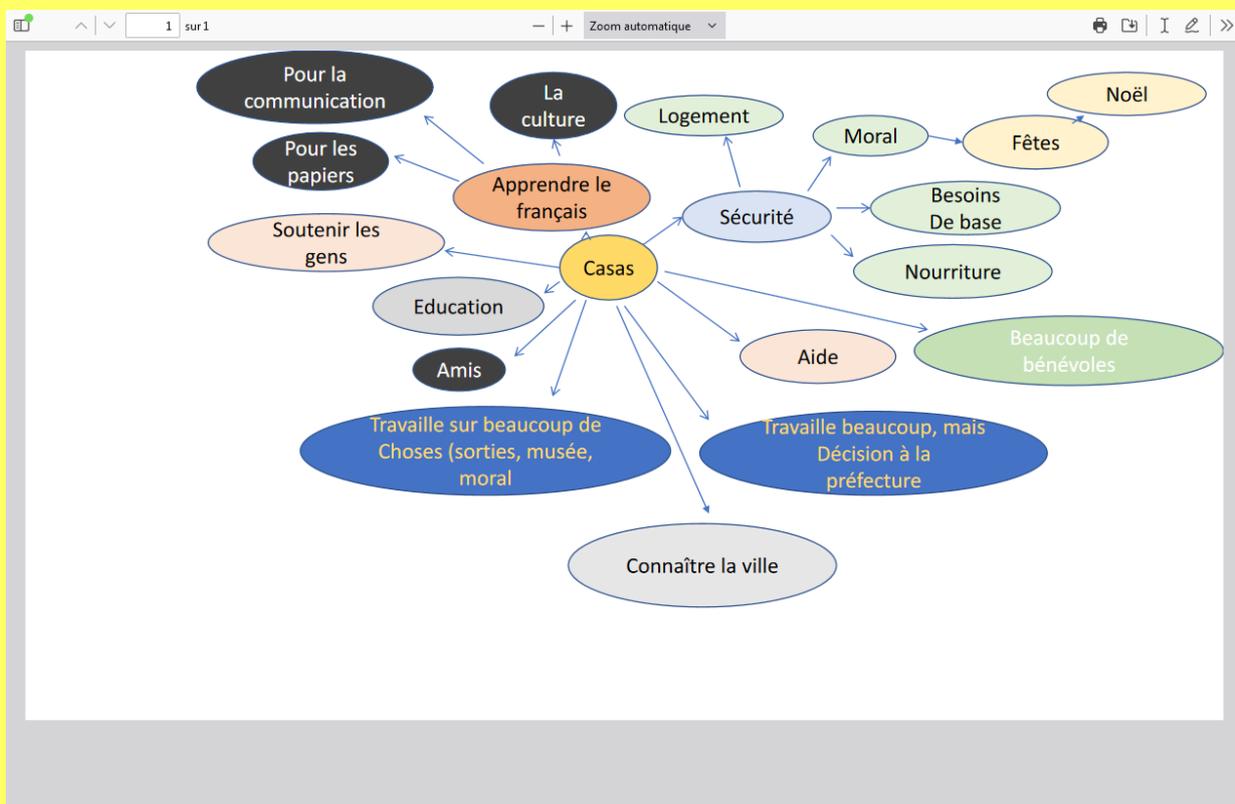
Le constat de mes deux premiers mois à CASAS est plutôt positif.

CASAS, qu'est-ce que c'est pour vous ?

Patrick, formateur de français, a travaillé autour de cette question avec son groupe:

« L'idée de base était de dessiner une fleur avec Casas au milieu et de compléter avec des pétales.

Ensuite de faire un slam à partir de ça. Mais là, c'était difficile! Mais ça donne une belle image de ce qui leur vient à l'esprit quand on parle de Casas. »



Dany

Cela fait plusieurs années que je donne des cours de Français Langue Etrangère, dont un peu plus d'un an à Casas.

Français, langue « étrangère » pour des personnes exilées ici.

Français, langue « étrange » dont il faut apprendre les sons et le rythme - forcément différents de ceux qui étaient depuis toujours familiers.

Apprendre, dans bien des cas, une nouvelle écriture – parfois à un âge où le poignet est moins souple.

Apprendre à s'y retrouver parmi les mots homophones : mais j'aimais mes mémés et mes mémés m'aimaient.

Apprendre la grammaire – que d'exceptions aux règles !

Et les conjugaisons : pas facile quand le passé est décomposé, le présent imparfait et le futur aléatoire et jamais simple.

Et, en dépit de toutes les difficultés, la tête souvent pleine de mille soucis, revenir au cours chaque semaine – souvent le seul endroit où l'on peut parler un peu le français.

Le courage et l'envie d'apprendre des personnes que je rencontre me motivent pour continuer à donner des outils – les mots – et à bâtir des ponts entre nos langues.

Une goutte d'eau dans l'océan.

Le soutien individuel

En deux mots...

Certaines personnes qui souhaiteraient s'inscrire aux cours de français collectifs ne peuvent le faire, notamment en raison de soins liés à leur état de santé. D'autres ont un projet particulier pour lequel elles ont besoin d'un soutien, d'autres encore ont envie de bénéficier, parfois en plus des cours collectifs, d'un appui individuel pour progresser mieux et plus vite. Des parents sollicitent aussi ponctuellement notre aide, pour que nous assurions des temps de soutien scolaire à leurs enfants...

Depuis plusieurs années, nous tentons de répondre à cette variété de demandes en mettant individuellement en contact des personnes bénévoles qui proposent ce type d'aide avec celles qui en ont exprimé le besoin.

Les rencontres peuvent avoir lieu à CASAS, mais aussi en dehors, pour guider les intéressés dans l'utilisation de ressources supplémentaires, médiathèques, internet...

En 2022, le nombre des demandes et propositions de soutien individuel demeure réduit, avec une dizaine de personnes accompagnées sur l'année. Certains formateurs ont accueilli en individuel des personnes inscrites en cours d'année et/ou confrontées à des difficultés de lecture et écriture dans notre alphabet, afin de leur permettre dans un second temps de rattraper le niveau d'un groupe déjà constitué.

Des temps de rencontre pour les familles

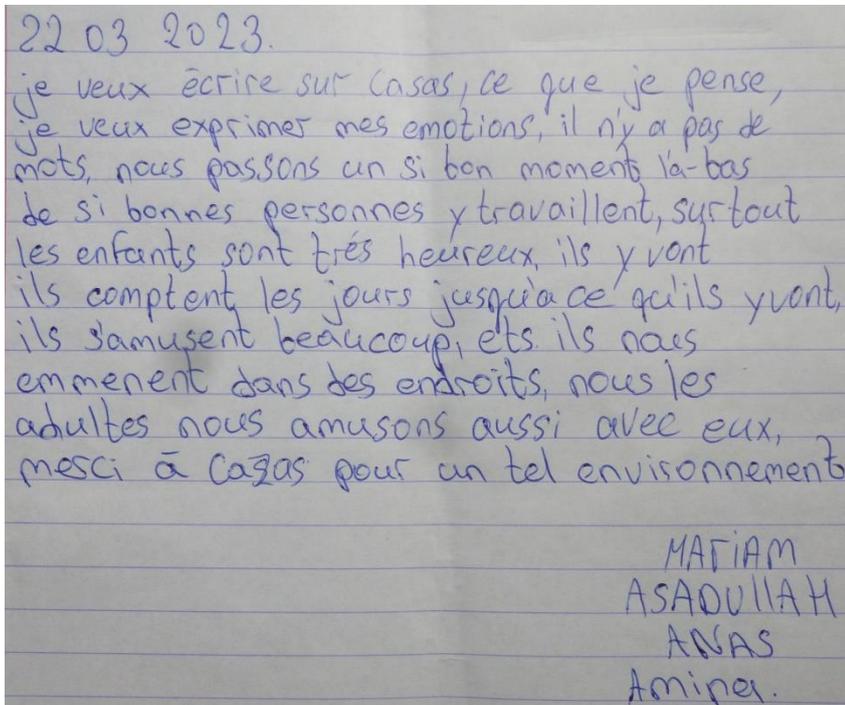
En deux mots...

CASAS a depuis toujours ou presque réservé à son public un temps d'accueil convivial chaque semaine, c'est-à-dire un temps d'échange « gratuit », sans enjeu d'aide sur les plans administratif, juridique ou social.

Pour les familles, venues de plus en plus nombreuses ces dernières années, et rencontrant des besoins spécifiques liés à la parentalité, à l'éducation et la scolarité des enfants, c'est le mercredi après-midi qui a été choisi pour ce moment d'échange informel, autour d'un goûter, de jeux et de propositions variées d'animation. Au-delà du plaisir de se retrouver, ce moment permet de donner des repères à des familles en situation de grande précarité, les aide à sortir de l'isolement et à tenir dans l'attente de la réponse de la France à leur demande de protection. Elles renouent avec des temps choisis de loisirs et de légèreté, où la créativité et la fantaisie peuvent s'exprimer, et le ressenti se dire, et pas les seuls faits et événements subis auxquels l'OFPPA et la Cour donnent une importance prépondérante.

En complément des moments conviviaux qui se déroulent dans nos murs, **des sorties** diverses sont proposées aux familles. Il s'agit de multiplier pour elles les possibilités de découvrir la culture du pays et de la région qui les accueillent, mais aussi de renforcer leur accès à des lieux de détente et de nature, et de partager de beaux moments, pour éclairer un quotidien difficile.

En 2022, c'est un feu d'artifice de rencontres et d'activités qui a été proposé, après la période difficile marquée par la pandémie, où tant de projets ont dû être suspendus, annulés ou reportés, ou encore réservés aux seules personnes disposant d'un pass sanitaire.



Témoignage de Mariam

Leila et son fils Temuri participent depuis 6 ans à l'accueil du mercredi :

Qu'est-ce que vous aimez à l'accueil familial ?

T : Les activités, les sorties...

L : Les bénévoles.

Quelle sortie était la meilleure ?

T : C'est difficile. J'ai un TOP 3. En troisième place, c'est qu'on est parti dans les Vosges pour faire de la luge. Deuxième place : les sorties au cinéma. Et première place, les sorties médiathèque.

L : La médiathèque aussi, le cinéma, tout.

Si vous pouvez souhaiter quelque chose pour l'avenir, qu'est-ce que vous voudriez faire, comme sortie ou comme activité ?

T : Par exemple quelque chose que j'aime bien faire, c'est faire une sortie piscine ou un truc du genre.

THEATRE ET MARIONNETTES

Dernièrement, un certain nombre des activités de l'Accueil des familles et des Rencontres de personnes isolées ont été placées sous le signe du théâtre et des marionnettes.

Le mercredi, lors de l'Accueil des familles, nous avons tout d'abord fait du théâtre d'ombres à l'aide d'un petit castelet. Les personnages et les éléments de décor sont découpés. Eclairés

par derrière, ils projettent leur ombre. Deux bénévoles ont préparé le scénario du Petit chaperon rouge et l'ont joué. Les enfants ont été très attentifs et ont retrouvé avec joie cette histoire qu'ils connaissaient pour l'avoir déjà entendue, représentée devant eux. Ensuite, ils ont eux-mêmes, à tour de rôle, sans se lasser, rejoué les saynètes en maniant les silhouettes et en disant le dialogue. L'ambiance était intimiste et le plaisir des enfants manifeste.

Nous avons également bénéficié de deux séances d'animation par l'association TRANSC3ND. L'objet de cette association est de « transcender les frontières linguistiques, socio-économiques et culturelles, pour promouvoir la diversité et construire du lien social » et c'est avec grand intérêt que nous avons initié un partenariat avec elle.

Quels bons moments nous avait préparés Clémentine, secrétaire de l'association et animatrice théâtre passionnée ! Nous avons fait toutes sortes d'exercices pour apprendre à porter la voix, à utiliser l'espace, à jouer des émotions. Les mamans, les enfants de tous âges, les bénévoles s'y sont prêtés ensemble avec bonne volonté et courage. Nous avons joué des scènes de plage, d'école, de jungle, de cirque... Dans la bonne humeur, nous avons inventé des scénarios à partir de quelques mots clé, avons fait toute une panoplie de mimes. Nous nous sommes affrontés dans des défis par équipe. Tout cela sous le regard bienveillant et les encouragements des animatrices. Chacun a participé à sa mesure. Ces ateliers ont été l'occasion de découverte mutuelle et de rapprochement car chacun s'est lancé tel qu'il est. Des trésors d'imagination et de fantaisie ont été déployés, des langues se sont déliées, des talents se sont fait jour. Nous gardons le souvenir ému de tout le plaisir pris et donné. Pour sûr, le fait de faire par soi-même est une expérience exaltante pour ces enfants qui assistent fréquemment à des spectacles.

Les adultes isolés ont pu bénéficier, eux aussi, de deux ateliers animés par Clémentine. Le contenu leur était adapté, le plaisir tout aussi immense. Tout ce qui a été dit plus haut, sur l'imagination, la bonne humeur, le rapprochement entre personnes s'est à nouveau manifesté. Tout le monde s'implique et se considère comme partenaire des autres pour inventer, mimer, représenter des personnages, jouer des situations. Et les fous rires fusent !

Karmen de l'équipe d'animation du vendredi précise : « Ces deux séances ont permis de se retrouver dans un monde totalement différent où tout le monde était libre d'exprimer ses émotions. Plus précisément, les participants avaient la possibilité d'exercer leur créativité, de travailler leur intelligence émotionnelle et de lutter contre le stress. Ils ont pu également apprendre le cheminement dans l'espace, les bonnes gestuelles et la bonne posture selon le personnage à interpréter tout en contrôlant la respiration et les expressions faciales. Même ne maîtrisant pas parfaitement la langue française, les participants faisaient de leur mieux afin de se faire comprendre. Ces rencontres ont rendu possible de reprendre confiance en soi à travers des moments remplis de sourires et de bonne humeur ! »

Le partenariat avec TRANSC3ND est très positif. Les intervenantes proposent des activités pertinentes et variées, elles s'adaptent au public, elles ne s'imposent pas. Elles valorisent et félicitent abondamment les participants. Leur attitude est non jugeante et stimulante, elle donne envie. Le rythme convient, les contenus sont adaptés, pas trop difficiles mais exigeants quand même.

Ce qui me marque dans les activités du vendredi est que les barrières pouvant exister d'ordinaire entre bénéficiaire, salarié, bénévole, stagiaire tombent dans ces moments vécus ensemble.

Une des participantes, fidèle parmi les fidèles du vendredi, a spontanément énoncé un témoignage touchant : « c'était le moment le plus émouvant (je crois qu'elle a aussi dit « impliquant ») depuis que je viens »

L'Accueil des familles a aussi reçu un cadeau formidable de la part d'une classe de l'Impro (Institut médico professionnel) de la Ganzau à STRASBOURG, sous la forme de pas moins de 30 petites marionnettes à doigt fabriquées à la main par les jeunes! Un tout grand Merci à Marie, Olivier, Alicia, Emma, Anna-Lisette, Antoine, Sarah et Irène, pour les jolies marionnettes et le gentil message qui les accompagnait, ainsi qu'à Mathilde qui nous a contactés pour nous faire cette belle proposition.



Les enfants se sont précipités avec enthousiasme sur les marionnettes, représentant des monstres. Ils s'en sont emparé rapidement, les ont enfilées sur leurs doigts, découvrant avec ravissement les personnages si divers qu'elles représentent. Ils les ont montrés spontanément à leurs mamans et aux autres enfants avec force commentaires « tu as vu comme il est le mien ? », « non c'est le mien le plus beau » « Eh regarde, moi, j'en ai deux»... Puis, nous avons donné des noms aux marionnettes-monstres et nous avons joué de petites saynètes. Par exemple, l'histoire d'Emma qui préparait une fête avec sa maman et qui descendant à la cave a entendu des bruits bizarres derrière le fauteuil de papi René et sous l'armoire de mamie Lydia... ou encore l'histoire des marins épuisés après un long voyage et qui ont accosté sur une île mystérieuse...

Enfin, nous avons eu le privilège d'assister à un vrai spectacle de marionnettes, rien que pour nous, chez nous à Casas ! Il nous a été proposé par Fabricio RIVAS, marionnettiste professionnel venant du Venezuela. Ce fut un moment d'enchantement avec le « Plus petit cirque du monde ».



Sont apparus, descendant de leur petit train en bois, des lions, des singes, des acrobates. Ils ont virevolté, sauté des obstacles, dansé sous nos yeux ahuris, à tel point que nous en oublions le manipulateur de ces marionnettes à fil. Tous ont été absorbés par la poésie de cette représentation. Et, ensuite, lorsque, autour d'un goûter, nous avons fait plus ample connaissance nous nous sommes rendu compte que huit nationalités différentes étaient représentées cet après-midi-là et que toutes les personnes avaient pu se retrouver à égalité de compréhension.

Brigitte A. et Karmen

Petit puzzle en images de cette année de retrouvailles !



Atelier cuisine : un après-midi délicieux !

Le groupe de l'accueil des familles a passé un magnifique après-midi ce 23 mars. Nous avons pu utiliser la cuisine du 1^{er} étage de la maison protestante de la solidarité. Malgré le beau temps, les familles (13 enfants et 6 mamans) étaient au rendez-vous de ce moment très attendu par tous. Il faut dire que les enfants avaient demandé à plusieurs reprises qu'on fasse de la cuisine. Nous avons opté pour de la pâtisserie. Deux mamans et une bénévole ont choisi des recettes et apporté les ingrédients nécessaires. Ce sont elles qui

ont expliqué les différentes étapes de la confection et ont supervisé le travail des enfants. C'est ainsi que furent fabriqués des rochers à la noix de coco, un biscuit de fête traditionnel arménien et d'innombrables petits gâteaux en forme d'animaux. Tout le monde a mis la main à la pâte, même les deux plus jeunes, âgés de 18 mois à peine, au réveil de leur sieste. Le festin, augmenté de deux gâteaux d'anniversaire pour Temuri et Salomé, fut gargantuesque ! La bonne humeur et la joie d'avoir pu réaliser quelque chose en commun se sont indubitablement exprimées. Et les mamans ont assuré le rangement et le nettoyage, merci à elles !

Brigitte A.



En 2021, nous avons été privés de nos traditionnelles sorties à la neige, non pas faute de neige, tombée abondamment l'an passé, mais en raison du troisième confinement. C'est donc avec joie que l'équipe d'organisation a repris cette année les impressionnants préparatifs nécessaires à l'organisation de deux nouvelles sorties : inscription des intéressés, relevé des tailles et pointures des personnes ayant besoin d'équipement, chasse aux gants, écharpes, chaussures et anoraks adéquats, organisation du transport, du goûter... Un très grand **Merci** à toutes les personnes qui par leur implication ont permis la réalisation de ces sorties, la première mi-février pour les personnes isolées et la seconde pour les familles début mars, après bien des tribulations et un report dus à la météo et aux contraintes sanitaires encore fortement présentes à ce moment-là...

L'accueil des familles 2022 en quelques chiffres :

- **Activités** : 43 rencontres sur l'année, dont une majorité à l'extérieur de CASAS

12 spectacles et animations à l'extérieur de casas : 2 spectacles au TJP, "heure du conte" à la médiathèque 2 fois, 4 séances de cinéma et 4 visites - animations : à l'instrumentarium des Percussions de Strasbourg, au MAMCS, au Musée alsacien et au Vaisseau

3 excursions : au Champ du Feu (sortie neige), à la Montagne des Singes et à l'ascenseur à bateau

10 autres après-midis à l'extérieur : 6 rencontres dans des parcs, chasse aux œufs, participation à l'animation CASAS lors de la Semaine des réfugiés, 2 sorties en médiathèque (jeux, emprunts de livres)

18 rencontres sur place à CASAS, avec des programmes très variés : jeux de société et fête des anniversaires, 2 séances d'atelier chant avec Elisabeth FLUSSER, 3 séances d'atelier dessin-peinture, 3 séances de bricolage (fabrication de masques de Carnaval, puis de décorations, au printemps et avant Noël), un atelier cuisine et une séquence théâtre-marionnettes sur 5 séances : 2 ateliers théâtre avec l'association TRANSC3END, théâtre d'ombres, spectacle de marionnettes avec un intervenant marionnettiste et une séance d'improvisation avec les marionnettes à doigt.

Petit point financier : il est à noter que la modestie du coût de ces temps de rencontre est sans commune mesure avec l'impact favorable et le nombre des participants ; merci à Tôt ou T'Art pour son soutien et aux coordinateurs qui ont eu à cœur d'explorer les nombreuses possibilités gratuites ou à coût réduit pour proposer un programme riche et varié aux familles tout en équilibrant les frais plus élevés des sorties.

- **Fréquentation**

Jusqu'à l'été : nous avons compté 6 familles régulières (2 familles tchéchènes et 4 géorgiennes), avec une moyenne de 9 enfants par rencontre.

A partir de l'automne, nous avons accueilli 3 familles régulières en plus (2 familles géorgiennes et une tchéchène), avec une moyenne de 14 enfants par rencontre. On voit bien la montée en charge (avec les bénévoles, les mamans, les stagiaires, nous avons compté jusqu'à 34 personnes en une séance!)

Par ailleurs, 3 familles arméniennes sont venues épisodiquement, ainsi que 2 familles maliennes.

Un grand merci et trois questions à Brigitte A :

- **Brigitte, tu coordonnes l'animation du mercredi familles depuis de nombreuses années, et tu as aussi travaillé aux côtés de Tania, salariée de CASAS, à l'animation des vendredis après-midis pour les personnes isolées. Les attentes des uns et des autres sont-elles les mêmes ?**

Familles et isolés sont contents de se retrouver, de se distraire, de sortir de leur univers et de découvrir de nouvelles choses, de rire ensemble, de faire de nouvelles expériences... Je note quand même quelques éléments particuliers aux familles, par rapport aux sorties culturelles : les familles ont une grande soif d'expériences variées, musique, théâtre, musées, spectacles, dessin... et montrent toujours une grande adhésion aux projets proposés pour faire découvrir une forme de culture différente. Peut-être est-ce lié au fait que nous avons avec l'animation du mercredi un grand recul déjà, et que notre projet pédagogique a fait ses preuves au fil du temps, en permettant à la fois de « faire découvrir », des spectacles,

concerts, sorties... et de « faire faire », bricolages, atelier percussions, atelier dessin, atelier chant ou théâtre... Il y a toujours ces deux facettes qui se complètent. Par ailleurs, la lecture est à l'honneur, en particulier avec les enfants, qui sont sans cesse encouragés à lire (visites à la médiathèque, sortie pour aller écouter des histoires, atelier d'illustration de livres avec Tôt ou T'Art « un livre pour rêver », livres offerts en cadeau pour les anniversaires...) Cela est bien sûr facilité par le fait que les enfants sont scolarisés et parlent le français.

- **Plusieurs sorties ont été organisées cet été. Quelles sont tes impressions, et y-a-t-il une anecdote, un souvenir particulier que tu voudrais raconter ?**

C'est la grande joie de tous qui frappe d'emblée, qu'on aperçoit déjà dans le bus. Les personnes s'interpellent, font des commentaires sur ce qu'on voit par la vitre, posent des questions : comment arriver à Saverne, y-a-t-il des forêts, peut-on s'y promener ? Les personnes essaient aussi de se situer géographiquement par rapport à Strasbourg. Quand on était sur la péniche lors de la sortie à l'Ascenseur à bateaux, non seulement les uns et les autres décrivaient le paysage, les arbres, les rochers roses... mais montraient aussi beaucoup d'intérêt pour l'histoire du lieu. Le petit musée installé dans un wagon de train tout à côté, et donnant à voir des gouvernails, des instruments de navigation et la reconstitution d'une cabine de péniche, a tout particulièrement suscité la curiosité, celle des petits comme celle des grands ! Ce qui était aussi touchant, c'est qu'il y avait toujours quelqu'un qui, ayant compris les explications du guide en premier, traduisait pour les autres.

- **Le groupe du vendredi poursuit ses rencontres sans coordination salariée désormais. Que peux-tu nous dire de cette évolution et des projets et du programme à venir ?**

Vendredi dernier, à 16H, 7 personnes sont venues, dont 5 nouvelles, et toutes ont trouvé normal d'être associées à une petite réunion d'organisation pour évoquer la suite, et voir qui pourrait faire quoi. Nous nous sommes ensuite amusés comme des fous en jouant au Uno à 10 personnes, 3 parties qui n'en finissaient pas ! Il suffit de peu de chose pour que la rencontre soit réussie : le plaisir de se retrouver, autour d'un café, de jeux, avec des personnes de différents pays parlant diverses langues (ce n'est qu'au bout de la première partie que deux participants, l'un iranien et l'autre afghan, se sont rendu compte qu'ils se comprenaient !)... Au niveau du programme nous allons donc vers des promenades, à la découverte de Strasbourg et ses environs, et vers d'autres beaux après-midis de jeux variés.

Le projet du vendredi

Au printemps 2021, la Ville de Strasbourg a lancé un appel à projets visant à « anticiper et atténuer les impacts de la crise pour les habitant.e.s les plus fragiles », notamment en luttant contre l'isolement. Notre projet, intitulé « élargir la convivialité et les échanges à CASAS, et mettre en lien » a été retenu dans ce cadre et a bénéficié du soutien financier de la Ville, accordé pour un an, ce qui nous a permis de déployer notre action de juillet 2021 à août 2022.

En deux mots...

Les personnes que nous recevons se trouvent dans une situation très précaire et anxiogène, qui les isole. Bon nombre d'entre elles sont venues seules en France, et par ailleurs, plus de 80% d'entre elles ne parlent pas français. Dans ces conditions, il est difficilement concevable pour elles d'aller directement vers telle ou telle association proposant des activités.

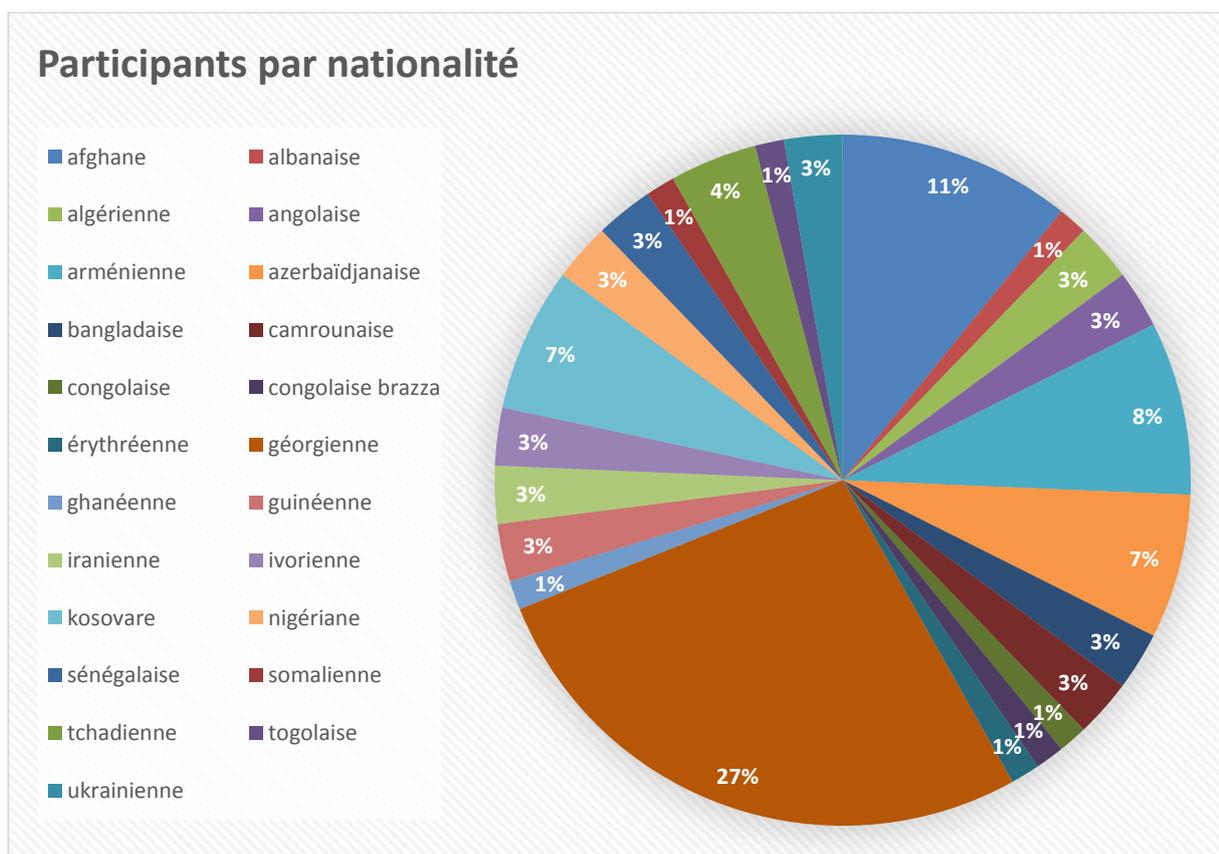
Pour les aider à reprendre pied après de nombreux mois marqués par la pandémie, entre crainte de la contagion, bouleversement des repères du quotidien, et contraintes sanitaires lourdes, il s'agissait tout d'abord de les inviter à entrer à nouveau en contact avec CASAS, lieu connu et investi de confiance, pour ensuite les amener à découvrir les différentes possibilités qui s'offrent à elles.

Depuis des années, CASAS organise chaque semaine un temps de convivialité et d'échange avec les familles. Notre nouveau projet s'inspire de cette expérience et en propose un élargissement à plusieurs niveaux :

- élargissement dans le temps, avec l'organisation d'un après-midi hebdomadaire supplémentaire consacré à la rencontre et à l'échange
- élargissement au niveau du public : ce sont les adultes qui sont invités, et en particulier les personnes isolées
- élargissement au niveau du contenu : temps de réflexion autour d'un thème dans une ambiance amicale, présentation de propositions diverses de la part de notre association mais également de partenaires divers, facilitant une mise en contact avec eux le cas échéant, sorties et animations variées sur la base des souhaits exprimés par les participants...

Tania, salariée, a continué d'assurer, avec Brigitte (voir témoignage ci-dessus) et une équipe bénévole réunie pour ce projet, la coordination et l'animation de cette action.

De janvier à août 2022, 22 rencontres ont été proposées, dont une majorité de sorties, à 74 bénéficiaires isolés, 34 hommes et 40 femmes, de 23 nationalités différentes.



Les sorties organisées durant l'été ont également été ouvertes aux familles.

Tania note les points marquants suivants, concernant la partie 2022 du déroulement de cette action :

« Concernant la participation

Une baisse de participation est notable lorsque les activités ne correspondent pas aux envies des participants. Toutefois, nous avons dû suivre les mesures sanitaires en vigueur (pass sanitaire/vaccinal). Notre public étant majoritairement non vacciné, il a été difficile d'organiser des activités correspondant aux envies de chacun. Une fois les mesures levées, nous avons pu organiser des activités plus adaptées ; une hausse de la participation est notable.

Les activités en extérieur ont plus de succès que les activités organisées au sein de CASAS, notamment les sorties hors de Strasbourg et dans la nature.



Concernant les participants

En ciblant les personnes enregistrées dans le planning des recours, il a été possible de toucher de nouvelles personnes chaque mois, ce qui a permis d'élargir le groupe des bénéficiaires et ainsi offrir la possibilité à des personnes rejoignant CASAS récemment de prendre part aux activités. »



Sortie au Champ du Feu

Le 18 février, l'association CASAS avait organisé une sortie neige au Champ du Feu pour les personnes isolées, afin de leur permettre de profiter de la neige et de passer un bon moment tous ensemble. Le Champ du Feu est un point culminant des Vosges dans le Bas-Rhin, qui offre une vue sur toute la vallée alsacienne.

Nous étions un groupe de 24 personnes dont deux stagiaires et deux bénévoles. Nous avons pris le bus à 12h30 et vers 13h30 nous étions déjà sur place. En arrivant, nous avons été surpris du fait qu'il n'y avait plus de neige. Cependant, nous avons pu nous organiser et trouver une solution pour profiter de cette journée. Il faisait très froid et, à cause du passe sanitaire, nous étions obligés de rester dehors. Mais cela n'a pas pu affecter notre humeur. Au début, nous avons rangé nos luges et nous avons trouvé un endroit calme pour nous reposer et prendre le goûter. Là-bas, nous sommes restés une heure et pendant ce temps-là, nous avons pu discuter, manger, prendre des photos, ainsi que faire connaissance avec certain.e.s d'entre nous. Vers 14h, nous avons décidé de nous balader un peu. Nous avons pris nos luges en espérant trouver un terrain de neige. Enfin, nous avons pu trouver un endroit avec un peu de neige où nous nous sommes mis à faire de la luge. C'était un moment très agréable où on rigolait, discutait, prenait des photos et des vidéos. Ensuite, vers 17h nous avons repris le bus et vers 18h nous étions déjà à CASAS.

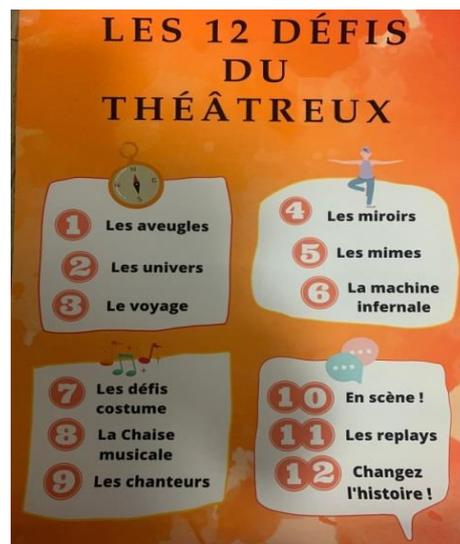
C'était une excellente journée avec beaucoup de sourires et de bonne humeur !

Karmen



« Voici des photos de l'atelier poterie qui a eu lieu ce jour, et qui a énormément plu ! L'atelier s'est déroulé avec l'association Textures qui est venue sur place à CASAS. »

Tania



Grace à l'atelier théâtre organisé par Casas, j'ai oublié la fatigue et le stress que j'avais accumulés pendant la semaine. Casas arrive à nous faire découvrir d'autres facettes de nous-mêmes, vous nous avez même appris à jouer sur la scène. Nous avons pu nous sentir comme un acteur sur une scène, et cela nous a procuré beaucoup de plaisir. Ainsi cela renforce notre positivité et notre motivation dans la vie. Merci beaucoup pour cette merveilleuse initiation à l'art du théâtre. Cet atelier nous a aidés à développer notre côté artistique et l'amour du théâtre.

Leila

Sur l'ensemble du projet (14 mois), on compte 110 bénéficiaires, 56 hommes et 54 femmes, de 27 nationalités différentes.

En septembre 2022, parvenus à la fin du financement spécifique dédié à ce projet, nous avons consulté les personnes concernées, et décidé avec elles de poursuivre les rencontres au rythme d'un après-midi tous les 15 jours.

Alice, étudiante en travail social, nous a rejoints dans le cadre d'un stage long à ce moment-là et a pu venir en appui pour la coordination et l'animation de la suite des activités de ce groupe.

Sur les derniers mois de l'année, plusieurs rencontres ont été organisées à CASAS autour de divers jeux de société, avant d'aborder diverses visites de musée, avec le soutien d'Hervé Petit.

Les ateliers

En 2022, comme en 2021, les ateliers en place ont fonctionné autant que possible, en dehors des périodes de forte contamination. L'atelier numérique, démarré en automne 2021, n'a pas été poursuivi au-delà de l'été 2022, essentiellement pour des raisons liées à la fréquentation.

L'atelier beauté

En deux mots...

Depuis quatre ans, deux intervenantes bénévoles, respectivement coiffeuse et esthéticienne, proposent leurs services à des femmes en situation de grande précarité durant deux heures chaque semaine. Un moment pour soi, une pause précieuse dans un quotidien difficile, et l'occasion de se confier et d'échanger avec une équipe à l'écoute et aux petits soins...

En 2022, le moment beauté a dû être suspendu jusqu'en mars pour des raisons liées à la crise sanitaire, encore très présente sur le début d'année. Il a ainsi globalement fonctionné pendant 7 mois l'an passé : de mars à juin et d'octobre à décembre.

Malgré cette amplitude réduite, le nombre des prestations comme celui des bénéficiaires a triplé par rapport à 2021.

Les horaires adoptés en 2021 n'ont pas été modifiés depuis : le Moment Beauté a toujours lieu le mardi matin de 10 à 12 heures, à CASAS.

L'équipe toujours très régulière, dynamique et motivée a accueilli une trentaine de personnes différentes sur l'année, pour une cinquantaine de prestations en tout : 38 rendez-vous de coiffure et 12 rendez-vous en esthétique.

Au niveau des nationalités des bénéficiaires : elles sont originaires d'Arménie (13 personnes), Géorgie (6), Ukraine (4), Syrie (3), Afghanistan (1), Kosovo (1), Tunisie (1), Maroc (1).

Un grand merci à Hasmik et Gayane, puis Nino qui l'a remplacée pour les soins esthétiques à compter d'octobre, ainsi qu'à Alisa et Brigitte qui assurent le bon déroulement de l'accueil et la convivialité des rencontres.

L'atelier peinture et dessin

En deux mots...

Chaque semaine, l'atelier peinture et dessin est proposé tant aux adultes qu'aux enfants par Shirin Baran, artiste peintre syrienne. D'abord placé en parallèle de l'animation du mercredi familles, il se déroule désormais tous les lundis, de 16 à 18H.

Shirin Baran anime depuis quatre ans cet atelier ouvert à tous.

Elle écrit au sujet des dessins produits par ses élèves : « Il y a de nets progrès pour mes élèves, notamment en utilisant le crayon d'une manière académique réaliste. Ce développement me rend très heureuse parce que c'est ce que j'essayais de réaliser, et j'ai pu affiner le talent en eux et les mettre dans la première voie de l'art. »



1 et 5 : œuvres de Natia ; 2, 3 et 4 : œuvres de Leila ; 5 : œuvre de Hrihori

En 2022, quelques séances spéciales ont eu lieu, en particulier le 23 novembre après-midi avec les familles. Ce jour-là, Alexandru Musteata, artiste peintre moldave, nous a rejoints sur la proposition de Shirin, pour peindre à deux, en musique et en grand format, dans une ambiance très festive.

Shirin et Alexandru interviendront également pour CASAS dans le cadre de la Semaine des Réfugiés 2023.



Leila



Fragment d'une oeuvre collective

En fin d'année et début 2023, de nouvelles idées sont évoquées, pour ouvrir d'autres ateliers ou moments de rencontre : petites conférences sur des sujets culturels, suivies d'un échange, atelier yoga...

Communication, information, sensibilisation

Nous disposons de plusieurs moyens pour témoigner du parcours des personnes que nous accueillons, de la complexité des démarches à mener et de la précarité de leur situation en France, ainsi que des difficultés rencontrées par CASAS et ses partenaires pour les aider au mieux.

Le site et la page Facebook

En deux mots...

Le site de CASAS construit il y a des années continue d'être une des principales portes d'entrée dans l'association de personnes souhaitant nous aider bénévolement ou réaliser un stage. Son actualisation est précieuse, relayant notamment les informations de fond sur les évolutions de la législation en matière d'asile et sur le contenu de nos actions.

La page Facebook est une vitrine plus récente et complémentaire du site ; elle vient attirer l'attention sur des points ou événements particuliers, souvent sous forme de photos et textes courts ; son actualisation est primordiale pour demeurer utile et demande une attention constante sur l'actualité en lien avec le droit d'asile et les réalisations de l'association.

Merci encore une fois à Brigitte et Alice, investies de longue date dans la conception et le suivi de ces deux outils de communication incontournables.

En 2022, Jean-Benoît a continué de suivre et nous transmettre les données mensuelles concernant la fréquentation du site de CASAS, jusqu'au passage de relais à Thomas, qui nous a rejoints à la rentrée. Un grand merci à tous les deux !

Nous avons globalement enregistré cette année **5610 visites sur le site de CASAS et 13155 pages vues**, soit en moyenne 467 visites et 1096 pages vues par mois, 15 à 16 visites et 36 pages vues par jour : des chiffres un peu en deçà de ceux enregistrés l'an passé, mais toujours importants.

La page Facebook a continué sa croissance régulière. Nous avons dépassé en 2022 les 900 abonnés. Présentant les activités de CASAS et celles de partenaires locaux concernés par l'asile, elle se veut être également le relais d'informations diverses concernant la question tant en France que dans le monde, émanant d'associations nationales ou internationales. Et nous sommes toujours à la recherche de bénévoles sachant surfer (sur le Net !) pour enrichir les contributions à cette page.

Alice

Voix de Traverses

En deux mots...

Depuis 25 ans, notre bulletin Voix de Traverses paraît deux fois par an, et donne à l'ensemble de notre réseau, membres de CASAS, sympathisants, partenaires institutionnels et associatifs... des informations juridiques de fond tout comme des témoignages concernant le travail de terrain, dans toute sa variété. Il est adressé soit par voie postale soit par voie électronique selon le souhait exprimé par les destinataires, et est aussi disponible en ligne, en format imprimable et en format lecture.

Sous forme papier, nous l'utilisons aussi avec nos tracts de présentation et rapports d'activité à l'occasion d'interventions de notre équipe.

En 2022, deux nouveaux numéros ont été publiés, respectivement en mai et en décembre, pour transmettre des échos détaillés des actions réalisées, et des informations en lien avec l'actualité : sur la protection accordée aux Ukrainiens, les zones d'attente, les premiers éléments connus du projet Darmanin... (voir en annexe).

Extrait du numéro 50 de Voix de Traverses :

Edito :

Depuis le 24 février, j'ai découvert dans les médias que 1 200 kilomètres *seulement* séparent Strasbourg de l'Ukraine.

Les Ukrainiens nous ressemblent, ils allaient au travail, au théâtre, se promenaient dans des parcs, écoutaient de la musique, faisaient du sport.

Désormais, les écrans et les journaux dépeignent leurs villes ravagées et des vies fracassées. Ces images ont un pouvoir projectif fort. Marioupol était-elle si différente de Strasbourg ?

L'Europe a déclenché la procédure de protection temporaire et la France déploie des moyens inédits, en un temps record, pour garantir l'accueil des réfugiés ukrainiens. Une plateforme de l'Etat permet de recenser les offres d'hébergement ou les dons, d'organiser la solidarité pour un accueil digne.

Alep et Damas semblent si exotiques, si différentes de Marioupol. Un peu comme Kaboul, Kandahar, ou encore Erbil au Kurdistan irakien, des villes indiscutablement étrangères.

Pourtant les populations de ces pays partagent avec l'Ukraine une expérience terrifiante, celle de la guerre, avec ses destructions et ses exactions, le danger de mort qui jettent des civils sur les routes de l'exil.

Alors pourquoi la France n'est-elle pas en capacité de déployer les mêmes efforts d'accueil des réfugiés, d'où qu'ils viennent ? Pourquoi la France cherche-t-elle à fermer ses frontières aux réfugiés, en dépit de ses engagements ?

Deux articles de ce numéro de Voix de Traverses décrivent cette contradiction. Camille L. explique le grand "oui" et le petit "mais" de la France aux réfugiés d'Ukraine, Blandine Fabre défend la cause de Mariam, noyée avec vingt-six autres demandeurs d'asile en tentant de traverser la Manche en novembre dernier.

A CASAS, nous ne sommes pas directement confrontés à la situation calaisienne ou à l'accompagnement de réfugiés ukrainiens. Les personnes que nous recevons ont vécu des violences dans leur pays d'origine, puis la route dangereuse de l'exil et le passage épineux des frontières, avant de se perdre dans les arcanes du droit d'asile. L'accompagnement juridique que nous leur offrons est primordial, et ce petit journal en témoigne, mais CASAS sait également que l'accompagnement humain ne peut être négligé.

Vous lirez comment l'équipe de CASAS s'efforce de rouvrir le champ des possibles aux personnes accompagnées. Apprendre le français, s'enrichir des cultures de chacun, incarner un personnage au théâtre ou jouer un conte avec des marionnettes, inventer une histoire, cuisiner, faire de la luge : n'allez pas croire que ces actions proposées par CASAS sont secondaires. Survivre à l'exil ne suffit pas : il s'agit également de vivre. C'est de cet élan que témoigne aussi notre cinquantième numéro de Voix de Traverses.

Anne Marquis, Présidente

Merci à l'équipe plurielle qui s'est mobilisée pour contribuer à la rédaction de ces numéros, et à Philippe, toujours à nos côtés pour réfléchir à la meilleure présentation possible et réaliser avec brio la maquette de chaque numéro!

L'accueil de stagiaires

En deux mots...

Depuis de très nombreuses années, CASAS fait partie des sites qualifiants reconnus par diverses écoles et universités et accueille des étudiants dans le cadre de stages d'une durée de deux mois minimum, sauf exception. C'est l'occasion pour ces jeunes en formation de découvrir le droit d'asile en application, les dispositifs d'accueil et de suivi mis en place, et aussi le fonctionnement associatif, le travail d'équipe et en réseau avec nos partenaires. Une expérience le plus souvent forte et positive !

En 2022, l'accueil de stagiaires à CASAS s'est poursuivi avec beaucoup moins de contraintes sanitaires qu'en 2020 et 2021, et nous avons reçu de nombreuses personnes en stage dans notre équipe : beaucoup d'étudiants en Droit de l'Université de Strasbourg, mais aussi en Plurilinguisme et Interculturalité, en Médiation Citoyenne, en Sociologie, en Sciences Politiques, de futurs travailleurs

sociaux, étudiants à l'ESEIS, une étudiante en BTS SP3S, une élève de l'INSP... Nous avons aussi accueilli plusieurs personnes suivies par Pôle Emploi après l'obtention de leur statut de réfugié, dans le cadre d'un stage de quelques semaines pour soutenir leur progression dans la maîtrise du français, et deux élèves de troisième, enfants de familles que nous avons précédemment suivies.

Paroles d'étudiants en stage à CASAS

Sunniva

Au mois d'octobre nous avons fait une expérience très agréable en accueillant pendant trois semaines la participante à un programme d'échanges internationaux de travailleurs du champ social. Sunniva nous venait de Finlande mais travaille en Suède à Stockholm pour l'insertion de réfugiés.

Elle a très vite été à l'aise au sein de l'équipe; Christiane, sa tutrice, a pu lui décrire la procédure française, répondre à ses questions et la faire participer à des entretiens. Elle a également effectué des visites chez des partenaires de CASAS, en particulier au foyer Notre Dame où elle a passé une journée à la plate-forme d'accueil, une autre dans un CADA, et assisté à des animations pour des jeunes. Elle a également eu des entretiens sur l'accueil des mineurs à Themis, sur l'interprétariat à Migrations Santé Alsace et un aperçu rapide du travail de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.

Voici son témoignage et la réponse donnée à l'organisme responsable de son stage, le Cleveland International Fellowship :

Pensez-vous que ce que vous avez appris de l'expérience des professionnels en France pourra vous être utile dans l'exercice de votre activité actuelle ?

« Oui, j'ai élargi mes horizons, appris sur l'accueil des réfugiés en France, pu discuter, échanger des expériences avec des travailleurs sociaux français, ce qui me motive davantage pour mener à bien le travail que je fais avec les réfugiés à Stockholm, à une époque où le nouveau gouvernement en Suède réduit fortement les subventions pour l'accueil des réfugiés et l'aide étrangère.

J'ai eu un aperçu du manque de logements pour les réfugiés en France, une question tout aussi pertinente chez nous. Et j'ai appris que les réfugiés statutaires se voient offrir beaucoup moins d'heures de cours de langue qu'en Suède. »

Adea

« Pendant ma période de stage à CASAS, j'ai eu la possibilité d'aller à Paris pour assister à des audiences à la CNDA. Je suis partie du 8 au 10 juin 2022, accompagnée de l'équipe de CASAS et des stagiaires, nous étions à peu près une vingtaine à participer à ce voyage.

Nous sommes partis tôt le matin depuis la Gare de Strasbourg. Une fois arrivés à Paris, il nous a fallu rejoindre l'Hôtel du Château à Vincennes pour y déposer nos affaires avant

d'aller à la Cour. L'hôtel était très beau, je partageais ma chambre avec Marisla, également stagiaire à CASAS. J'ai beaucoup aimé partager ma chambre avec Marisla, on a pu discuter et apprendre à se connaître un peu mieux.

Une fois nos affaires déposées, nous sommes arrivés à la CNDA. On a eu l'occasion d'assister brièvement à quelques audiences avant d'aller manger. A 14h, la moitié du groupe devait assister à une présentation de la CNDA. J'ai suivi la présentation faite par deux rapporteurs qui nous ont expliqué en quoi consistait leur travail et nous ont donné quelques statistiques sur la CNDA. Ils nous ont fait une courte visite des lieux et nous avons pu retourner voir les audiences.

L'après-midi, j'ai assisté à quelques audiences, dont une avec un Malgache. Cette audience s'est très mal déroulée pour lui, et son avocat ne l'a pas vraiment aidé. L'avocat nous a même pris à part dans le couloir pour nous dire qu'une association avait inventé l'histoire de son client. Contrairement à cet avocat, le juge était très gentil avec nous et nous a posé des questions pour savoir si nous étions des étudiants et de quelle association nous faisons partie.

Les deux jours suivants, on a pu prendre le petit-déjeuner à l'hôtel avant d'aller directement à la Cour. Une fois à la CNDA, on regardait les petites affiches dans les couloirs pour voir qui devait passer. Au cours de ces trois jours, plusieurs thématiques liées à l'asile ont été abordées. J'ai notamment assisté à des audiences qui concernaient des affaires d'excision, d'homosexualité ou encore de conflit avec des groupes armés.

Il était aussi très intéressant de voir quelques audiences de personnes suivies par CASAS. J'ai notamment assisté à l'audience d'un Somalien, qui m'a un peu stressée, car les deux premiers juges qui lui posaient des questions ne connaissaient pas du tout l'affaire. L'avocate a très bien plaidé et lorsque nous sommes sortis, elle était confiante que son client aurait au moins la protection subsidiaire. Elle a eu raison, puisque nous avons appris plus tard qu'il avait effectivement obtenu la protection subsidiaire.

Un événement qui nous a beaucoup surpris est celui où Marisla a fait l'interprète pour un requérant Vénézuélien. Elle a assisté à l'audience et s'est vite rendu compte que l'interprète ne parlait pas espagnol. Les juges l'avaient aussi remarqué et lui ont dit de partir. Marisla a alors proposé d'expliquer au requérant ce qui se passait, mais les juges lui ont demandé de traduire pendant toute la durée de l'audience, ce qu'elle a accepté. J'ai beaucoup aimé ce petit voyage à Paris. Cette formation était très instructive, car elle m'a permis de comprendre comment se déroule une audience à la CNDA, voir quelles questions posent les juges et écouter les avocats plaider.

Je remercie CASAS d'avoir organisé ce voyage et de m'avoir donné l'opportunité d'y participer, ce fut une très belle expérience.

Shila

J'ai fait une formation en langue française à L'INFA et à la fin de la formation nous devons faire un stage non rémunéré pour mieux parler la langue française.

J'ai choisi l'association CASAS pour mon stage, ça a été une très bonne expérience pour moi ; pendant 3 semaines, j'ai appris beaucoup de choses : comment faire un dossier pour les

Demands d'Asile qui ont des problèmes avec les procédures administratives et juridiques pour l'OFPRA, la CNDA et l'OFII.

Ce stage m'a fait connaître d'autres associations et leurs activités et d'autres programmes culturels.

J'ai beaucoup aimé mon stage parce que ça a été une bonne opportunité pour moi d'acquérir une nouvelle expérience professionnelle dans mon métier avec une nouvelle langue et une nouvelle culture administrative.

Pendant mon stage, j'ai travaillé avec différentes personnes de CASAS, en particulier d'autres stagiaires qui m'ont guidée dans les tâches quotidiennes de CASAS.

Comme CASAS a différents domaines d'actions pour les demandeurs d'asile, j'ai participé à certaines de ces actions, ce qui était vraiment instructif pour moi.

Ces programmes d'actions m'ont impressionnée au point que je suis devenue un membre bénévole de CASAS.

J'aimerais conseiller aux autres étudiants de venir à CASAS pour leur stage, il y a beaucoup d'opportunités pour leur progression.

J'aimerais remercier la directrice de CASAS Madame Pascale qui m'a donné l'opportunité de rejoindre CASAS ; un grand merci également à Christiane qui a été ma responsable hiérarchique pendant mon stage et à tout le personnel et les stagiaires de CASAS pour leur soutien tout au long de ce stage.

La réponse aux demandes d'information

En deux mots...

Nous recevons également de nombreuses demandes d'information, qui émanent de personnes faisant un travail de recherche sur l'asile, dans le cadre de leurs études ou à titre professionnel, pour un article ou un reportage, de personnes souhaitant nous aider en hébergeant des demandeurs d'asile, mais aussi de personnes ou de groupes eux-mêmes engagés dans un autre contexte et désireux de venir nous rencontrer dans nos locaux et échanger avec des membres de notre équipe.

Comme précédemment, nous avons été régulièrement sollicités par des étudiants et des journalistes pour apporter des informations sur notre travail, nos réactions par rapport à un point d'actualité : camp de la Place de l'Etoile, raisons de l'arrivée de nombreux demandeurs d'asile géorgiens à Strasbourg, premières annonces concernant le nouveau projet de loi... ou offrir des possibilités de réaliser une recherche ou une enquête dans le domaine de l'asile.

Nous avons également reçu un très grand nombre de demandes de renseignement sur la manière de rejoindre notre équipe dans le cadre d'un stage ou de s'engager à titre bénévole dans l'une ou l'autre de nos actions. Une partie de ces demandes nous a été transmise suite à un contact avec France Bénévolat, dont CASAS fait partie et auprès de qui nous avons déposé les profils des missions pour lesquelles nous recherchons habituellement de nouveaux intervenants.

Au fil de 2022, nous avons invité diverses associations partenaires, principalement dans le cadre de nos réunions d'équipe, mais pas uniquement: Médecins du Monde, Parole Sans Frontière, Horizon Amitié, Accueil Sans Frontière, la Cimade, la SPADA, Migrations santé Alsace, Boussole, RESF...

Animations extérieures, interpellations, événements particuliers

En deux mots...

CASAS est souvent sollicité pour des interventions extérieures dans des lieux et cadres divers, écoles, paroisses, manifestations regroupant différentes associations... pour expliquer son travail et les difficultés rencontrées par son public. Nous faisons tout notre possible pour répondre systématiquement à ces demandes, qui nous mettent en contact avec de nouvelles personnes susceptibles d'être intéressées par les problématiques qui nous préoccupent.

A d'autres moments, notre association prend l'initiative pour interpellier sur ces questions, souvent en lien avec la réflexion développée avec le Conseil d'Administration.

Pour élargir encore les possibilités de nous faire entendre, nous (co)organisons ou encore bénéficions de l'organisation d'événements particuliers, dont certains apportent aussi un soutien financier à CASAS.

Quelques exemples de réalisations et événements marquants 2022, rendus possibles à la sortie de la crise sanitaire :

- En mai 2022, nous avons interpellé les candidats aux élections législatives dans le Bas-Rhin avec des « Propositions pour un accueil digne des demandeurs d'asile en France » accompagnées d'un questionnaire (voir en annexe)
- En septembre, nous avons répondu à une demande d'information et à une invitation de la Défenseure des droits, en déplacement sur Strasbourg
- Nous avons aussi participé à une table-ronde organisée par Rue89 sur l'hébergement d'urgence
- En octobre nous avons participé à une rencontre proposée par la CEVAA, pour présenter notre association et notre travail à des représentants d'Eglises du Rwanda, d'Uruguay et d'Italie, en présence du responsable Enno Strobel
- Mi-novembre, nous avons participé au Forum Meet Your Future des métiers et stages LEA pour présenter CASAS et rencontrer des étudiants éventuellement intéressés par un stage dans notre association au printemps 2023
- Nous avons aussi participé à plusieurs rencontres associatives à l'invitation de la Ville de Strasbourg, autour du projet de création d'un lieu d'accueil interculturel baptisé La T'Rêve et situé à Koenigshoffen, 4 rue Saint-Joseph.
- Le 17 décembre, après un temps d'information et de constitution de plusieurs binômes personne parrainée/parrain ou marraine, nous étions présents pour accompagner ces derniers à la cérémonie des parrainages républicains à l'initiative de la Ville, organisée à La T'Rêve qui venait d'ouvrir ses portes quelques semaines plus tôt.



Le parrainage citoyen : De quoi s'agit-il ?

On connaît le parrainage religieux, celui où un adulte s'engage à s'occuper d'un enfant qui n'est pas le sien. La finalité de ce parrainage est à l'origine le relais des parents si ceux-ci viennent à disparaître. Le parrain ou la marraine est censé l'élever dans la foi. Le plus souvent il se limite à l'offrande de cadeaux aux anniversaires ou aux fêtes religieuses.

Le parrainage dans les contes de fées est différent. On a vu les marraines de la Belle au bois dormant se pencher sur le berceau à la naissance de l'enfant. Elles la dotent de qualités exceptionnelles, comme la grâce, la beauté, l'esprit, permettant d'orienter plus favorablement son avenir malgré un mauvais sort. La marraine de Cendrillon la protège et l'aide même à sortir de sa triste condition.

Et le parrainage citoyen? Il se place dans une autre sphère. Qui dit citoyen dit habitant de la cité. Qui parle de cité parle de règles de vie en communauté. A chaque cité son fonctionnement propre. En principe, tous les citoyens d'une cité partagent et appliquent les mêmes usages et lois. Que se passe-t-il quand un habitant d'un territoire migre vers un autre ? Il doit s'intégrer à la nouvelle communauté, être reconnu par ses nouveaux pairs.

C'est là qu'intervient le parrainage citoyen. Un habitant accueille ce nouveau venu sur sa terre, le reconnaît comme un être humain unique avec ses particularités culturelles et personnelles. Le rôle de ce parrain consiste à l'ouvrir sur un nouveau fonctionnement communautaire, à l'aider à comprendre ses règles, à s'adapter.

Cela semble simple. En réalité pour moi c'est la construction petit à petit d'une relation enrichissante.

Bien sûr il y a eu la cérémonie officielle du 17 décembre 2022 organisée par la Ville de Strasbourg, instigatrice de ce projet. Bien sûr, Casas est partie prenante.

Avec mes convictions féministes, j'avais émis le souhait de parrainer de préférence une femme émanant d'une société où les droits féminins sont bafoués (afghane ou iranienne...). Et j'ai été mise en relation avec H., 41 ans, iranienne, en attente de régularisation.

Je partage avec elle de bons moments comme parfois des moments plus douloureux. Cela a commencé par des rencontres dans un salon de thé à bavarder pour apprendre à se connaître. Puis une forme d'entraide s'est installée. H. me demande des explications à propos de papiers administratifs ou médicaux. Un jour elle m'offre un litre de jus requinquant qu'elle a fait pour ma convalescence. On sort au restaurant, au cinéma, on fait des selfies ! On envisage des virées piscine quand le temps le permettra.

Elle m'appelle sa "belle-mère". Le parrainage se forge jour après jour en fonction des envies et des besoins éventuels. On devrait appeler cette relation humaine « partage citoyen ».

MD

Le festival MUZ, organisé par les Ateliers de la Malterie au profit de CASAS, s'est déroulé à Schiltigheim du vendredi 20 mai au dimanche 22 mai. Destiné à faire connaître des styles musicaux très divers par des concerts gratuits que les artistes offrent bénévolement, il s'est déroulé en 2022 pour sa troisième édition dans une ambiance aussi chaleureuse au propre qu'au figuré, et sous le signe du chant choral. CASAS a largement contribué par l'implication

de bénévoles à la buvette et à l'accueil, et par la confection de plats et gâteaux qui, mis en vente, sont la seule source de revenus du festival. Au-delà des sommes récoltées, c'est aussi une action qui permet de faire connaître l'association par les nombreux échanges qui ont eu lieu pendant ces journées. Et Justin Lenoir dans le rôle de « Monsieur Loyal » a régulièrement présenté l'action de notre association. Un grand merci à tous pour ce travail de fourmi !

Alice



La Semaine des Réfugiés a pu reprendre après l'interruption due au COVID. Nous avons participé à l'après midi des familles le mercredi 15 juin, place de la Vignette, en proposant aux enfants une fresque à peindre et deux jeux autour du thème du refuge. L'étroussure de la

place et la multiplicité d'activités simultanées a rendu un peu difficile cette intervention, mais les enfants ont été très partie-prenante de la fresque.

Alice



Et encore :

En 2022, nous avons :

- poursuivi notre travail au sein du **Collectif pour une autre politique migratoire**,
- assisté à **diverse assemblées générales et autres réunions d'associations** partenaires,
- participé aux rencontres du **Cercle de Silence**, qui se réunit chaque 30 du mois de 18 à 19H, Place Kléber, afin de dénoncer l'enfermement en rétention et les conditions d'accueil indignes faites aux étrangers, voir en annexe une des alertes très détaillées préparées chaque mois par Charles Boubel. Un grand merci à lui pour son engagement, et bienvenue à toutes les personnes souhaitant se joindre à cette protestation silencieuse.

Notre **Assemblée Générale** s'est déroulée le 17 juin, malheureusement en comité assez restreint en raison de la chaleur torride qui régnait ce soir-là, mais avec une convivialité enfin retrouvée, autour d'un buffet bien garni par les participants, et un concert très festif d'Aissate Ba, qui a clôturé joyeusement ce moment important de la vie de notre association.

Les moyens de nos actions

L'équipe de CASAS

En deux mots...

En 2022, **5 permanents salariés** (représentant 4,5 ETP), aux rôles et compétences complémentaires (une directrice, une coordinatrice de l'accueil, une assistante de coordination à temps partiel, chargée de l'organisation des entretiens, une juriste et un interprète en langues russe et géorgienne) ont collaboré avec, formé et coordonné le travail de **stagiaires et de nombreux bénévoles** :

- accueillants et accompagnateurs aidant aux démarches administratives,
- interprètes et traducteurs pour une trentaine de langues,
- formateurs, animateurs...

Cette très vaste équipe compte aussi des administrateurs bénévoles qui, au sein du Conseil d'Administration, prennent les directions et décisions nécessaires à une gouvernance de qualité et une saine gestion de l'association, ainsi qu'au bon déroulement de ses actions.

En 2022, on enregistre deux départs dans l'équipe salariée, Tania Schaal en octobre, et Camille Latli toute fin décembre. Tous nos vœux à elles pour la suite de leur parcours !

Jean Ghoorbin, précédemment en stage long à CASAS, nous a alors rejoints début décembre, et Emmanuelle Da Rocha début janvier 2023, chacun à mi-temps, pour prendre la suite de Camille en tant que conseillers juridiques et sociaux.

L'équipe salariée s'est réunie à plusieurs reprises pour faire le point sur le déroulement du travail et le rôle de chacun, en complément des réunions hebdomadaires du mardi, qui se sont déroulées au côté d'autres intervenants, stagiaires et bénévoles.

Ces derniers ont rejoint CASAS tout au long de l'année, avec une présence moins accentuée d'octobre à décembre, où seuls deux stagiaires étaient présents sur toute la période.

La participation des intervenants bénévoles et des stagiaires au travail de CASAS a progressé de près de 20% par rapport à celle enregistrée l'an passé: **18,90 ETP**, contre 15,92 ETP en 2021, apport valorisé à la hauteur de **654 200 euros** dans notre bilan.

NB : cinq étudiants ont effectué tout ou partie d'un stage long gratifié à CASAS en 2022, mais le montant de cette gratification (3,90 euros par heure) fait que leur intervention s'apparente plus à un travail bénévole qu'à un travail salarié (ceci d'autant plus que d'autres stagiaires en stage long et non gratifiés par CASAS, car indemnisés par Pôle Emploi, voient leur temps de travail comptabilisé dans le bénévolat).

En détail :

- **Accueil, sorties et animations diverses (mercredis familles, ateliers beauté, dessin/peinture et numérique, rencontres du vendredi) et accompagnement juridique** : en 2022, **80 personnes** ont contribué à titre bénévole à ces différentes actions, offrant l'équivalent de **10,69 postes à temps plein** se déclinant comme suite : **3,42 ETP** pour l'accueil et le courrier, **5,28 ETP** pour l'accompagnement administratif et juridique, **1,99 ETP** pour l'animation du moment familles du mercredi et des rencontres du vendredi pour personnes isolées, les sorties et les ateliers.
- **Interprétariat et traduction** : CASAS a fait appel à plus de 50 interprètes, en 26 langues, principalement pour l'accompagnement au recours et les permanences; on évalue au total leur volume de travail à **3,41 ETP**.
- **Les cours de français** collectifs et le soutien individuel réalisés cette année ont reposé sur l'engagement de **35 formateurs**, dont le volume de travail est évalué à **3,09 ETP**.
- En 2022, le **travail de transmission** des données comptables scannées au cabinet auquel CASAS a confié la saisie et la présentation de ses comptes, ajouté à celui de **saisie informatique** des dons, d'édition et d'envoi des **reçus fiscaux** et des courriers de remerciement, et les tâches **d'actualisation du fichier** ont été réalisés bénévolement, principalement par Jean-Pierre; **l'actualisation du site et la transmission des éléments statistiques** par ailleurs ,et, concernant Voix de Traverses, la rédaction des articles, la **conception des maquettes** et la **préparation des envois en nombre** ont aussi mobilisé plusieurs personnes, dont Philippe : **0,35 ETP (5 personnes référentes et 3 à 6 personnes ponctuellement)**

- **Le Conseil d'Administration de CASAS**, qui compte à ce jour **12 membres**, s'est réuni 11 fois cette année et a beaucoup échangé par mail; il s'est aussi mobilisé fortement autour de divers sujets d'actualité, dont la situation en Ukraine, le projet de loi Darmanin... Des actions de sensibilisation variées ont aussi été principalement menées par des membres du Conseil d'Administration. On estime le volume de travail global des membres du Conseil à **1,36 ETP**.

Anne

Lorsque j'ai poussé la porte de CASAS pour la première fois, la directrice Pascale et son sourire m'ont reçue. Ma formation a été assurée par des stagiaires, des bénévoles et des salariés. Ruche bourdonnante, CASAS porte le partage dans son ADN. Partage des tâches, des décisions, des bonnes et mauvaises nouvelles, des espoirs comme des inquiétudes. J'ai appris à comprendre la procédure d'asile, ses enjeux et les points de vigilance particulière pour que mon action soutienne réellement l'accès équitable à la procédure d'asile. Mon constat au fil des dossiers était celui de la brutalité de nos institutions face aux demandeurs d'asile. Au quotidien à CASAS, des bénévoles répondent à cette brutalité par un accompagnement précis et bienveillant, tant pour l'aide juridique que l'apprentissage du français ou des propositions culturelles et conviviales, ou encore un soutien social. Une logique humaniste guide les actions de CASAS.

Je suis entrée au Conseil d'administration (CA) pour découvrir et soutenir une organisation qui permet cela. La mission principale du CA est d'assurer la pérennité de l'association. C'est à dire prendre des décisions qui soutiendront l'action de tous, en assurant la poursuite des buts que ce sont fixés les fondateurs. Il s'agit d'une résolution éminemment politique : assurer par notre action que la Convention de Genève de 1951, qui définit la qualité de réfugié, soit effective. Le travail du CA se situe exactement là : quelles actions doivent être privilégiées pour tendre vers cet idéal, comment se déclinent nos valeurs altruistes, comment porter la parole de CASAS sur ces questions, tout en assurant la pérennité financière d'une association précaire.

Concrètement, nos réunions, toujours très conviviales, sont organisées avec Pascale ADAM-GUARINO, directrice, qui assure le relais essentiel entre l'équipe sur le terrain et le CA, dans une relation de confiance évidente.

Tous les deux mois notre ordre du jour porte sur le fonctionnement de l'association : ses finances, les frais de fonctionnement et la recherche de subventions, les projets dans lesquels nous sommes engagés, les sollicitations auxquelles nous décidons de répondre ou non. Nous abordons également des questions concernant l'organisation et le recrutement de l'équipe salariée. Préciser le profil d'un poste avant un recrutement par exemple nécessite de réfléchir aux besoins de l'équipe pour un accompagnement optimal des demandeurs, et à l'intérêt pour un salarié de venir s'engager à nos côtés.

Une fois par an nous nous réunissons avec les salariés de l'association dans le cadre de notre fonction d'employeur pour discuter avec eux de leurs conditions de travail, de leurs inquiétudes éventuelles, de leurs attentes. C'est aussi une occasion pour tous les membres du CA de mieux connaître l'équipe salariée, que plusieurs d'entre nous croisent régulièrement dans leurs missions d'accompagnement direct de demandeurs d'asile.

Nous avons également instauré des rencontres autour des questions politiques. Nous écartons un peu le quotidien de l'association pour nous centrer sur les enjeux politiques et les questions d'actualité concernant le droit d'asile. Par exemple, nous avons travaillé sur les conséquences de

l'arrivée des Talibans au pouvoir le 12 août 2022 pour les personnes demandant l'asile ou ayant essayé en vain de fuir l'Afghanistan. Actuellement, nous examinons de près la nouvelle loi qui modifiera encore le droit d'asile et tentons de faire entendre notre voix. Ces actions s'intègrent souvent dans celles de Collectifs dans lesquels nous sommes représentés par des membres du Conseil d'administration. Notre ligne de réflexion est immuable : étudier et le cas échéant dénoncer ce qu'impliquent les décisions politiques pour les personnes en demande d'asile.

Si le mot "administrateur" ne me faisait pas rêver, j'ai découvert qu'il répond à un vrai besoin de l'association, et que je m'y sens réellement utile. Il est également possible pour un membre du CA qui le souhaite de représenter CASAS hors les murs de l'association. Il peut s'agir d'un engagement dans un collectif d'associations visant à faire évoluer la politique migratoire, mais aussi de parler du parcours des demandeurs d'asile à des publics aussi variés que des écoliers, des étudiants, des groupes de réflexion, des paroisses, des participants à une action au profit de CASAS.

Les missions du CA sont suffisamment nombreuses et variées pour que s'y exprime la créativité de chacun, dans les domaines qu'il affectionne. S'engager au CA est aussi un moyen d'œuvrer concrètement en faveur du droit d'asile et d'aider les demandeurs d'asile.



Ce sont donc **environ 200 personnes bénévoles et/ou stagiaires** qui par leur engagement ont permis à CASAS de répondre aux demandes présentées et aux besoins constatés cette année.

Il faut une fois de plus noter que ce nombre très important et l'énorme volume de travail déployé par ces intervenants ne reflètent toutefois pas entièrement la réalité, car notre chiffrage ne prend pas en compte toutes sortes de petites et grandes tâches qui ne peuvent être aisément mesurées : tout le surcroît de temps engendré par les précautions sanitaires, encore très présentes en début d'année, le temps consacré à leurs hôtes par les personnes qui hébergent des demandeurs d'asile, les temps de trajet...

Un très grand merci à tous !

La formation

En deux mots...

La formation est essentielle à un travail de qualité, en particulier à CASAS, où les intervenants nouveaux sont nombreux et doivent acquérir les mêmes connaissances de base que les autres membres de l'équipe, où la donne, juridique notamment, évolue sans cesse, obligeant à une constante actualisation de nos outils. A CASAS, nous disposons à la fois de documents et de ressources en interne ou dans un proche réseau partenarial, et d'un budget pour des formations externes complémentaires.

Pour les formateurs en français : en 2022, l'équipe a à nouveau bénéficié de formations en ligne ou en présentiel, notamment celles proposées par le GIP-FCIP, de la présentation de nouveaux outils dans le domaine du FLE/FLI, des réunions régulières en équipe et d'échanges par mail pour partager des informations et coordonner les interventions.

Au niveau de l'animation : la coordinatrice bénévole des moments de rencontre conviviaux a suivi une formation organisée par Tôt ou T'Art sur l'organisation et l'accompagnement d'une sortie culturelle.

Concernant les accompagnateurs au dossier et les interprètes : outre les réunions hebdomadaires d'équipe, au cours desquelles des associations partenaires ont régulièrement été invitées pour un échange, l'observation d'entretiens juridiques et des nombreuses informations transmises par mail et téléphone, les temps de formation ont été nombreux en 2022 :

- demi-journées de formation interne sur la procédure d'asile (sur la CNDA, Dublin et les CMA) systématiquement organisées pour les nouveaux intervenants
- Forum Réfugiés nous a donné accès à plusieurs conférences/partage en ligne sur différents contextes géopolitiques : Soudan, Turquie, Ukraine, Guinée

Après deux ans d'attente liés à la pandémie, les autres dimensions de la formation des intervenants de l'accompagnement juridique, soutenues par la Ville de Strasbourg et la Fondation de France, ont enfin pu se réaliser :

- un séjour de trois journées à Paris pour assister aux audiences de la CNDA et rencontrer divers avocats sur place a pu être organisé début juin
- la journée de formation complémentaire sur la Cour, suite à l'observation des audiences, a eu lieu début juillet
- parallèlement, le groupe d'analyse des pratiques a pu dérouler ses rencontres mensuelles à compter de mai 2022 jusqu'en décembre, marquant seulement une interruption durant les mois d'été.

Vous lirez ci-dessous plusieurs témoignages sur ces différents temps de formation tant attendus !

Finalement, Georges Federmann a régulièrement rejoint notre équipe pour partager un temps de groupe de parole. Merci Georges pour ta fidélité et ton amitié !

Paris, juin 2022, retour à la CNDA

Après deux ans d'absence, nous revoilà à Paris pour assister à des audiences de la CNDA. Je dis *nous*, mais dans la petite équipe d'une vingtaine de personnes qui s'est regroupée ce mercredi 8 juin au matin gare de l'Est, fraîchement débarquées du train en provenance de

Strasbourg, je suis non seulement la plus ancienne, mais la seule (avec Roza et Gert, bénévoles de longue date) à retrouver les couloirs, les salles et les chaises de la Cour Nationale du Droit d'Asile. Pour la plupart de mes collègues, en majorité de jeunes bénévoles, ce n'est donc pas un *retour* mais une première découverte de ce sanctuaire juridique, où se joue l'avenir de nombreux demandeurs d'asile, tout comme ceux qu'ils ont l'occasion d'accompagner au cours de leur engagement à CASAS.



Rien ne semble avoir changé, si ce n'est, à la suite de très longues restrictions dues à la pandémie, quelques dispositions résiduelles plus ou moins claires, concernant notamment le nombre de personnes admises simultanément dans les locaux. Pour cette raison, malgré la réouverture au public, notre arrivée en *troupeau*, très remarquée, nous a valu quelques soucis et des négociations ardues avec le responsable de la sécurité : « *pas plus de 8 personnes en même temps !* », ce qui laisse la possibilité de se présenter séparément, un par un, pour un même nombre total d'entrées. A la porte principale, sécurité oblige, nous devons laisser glisser nos sacs sur un tapis roulant, et abandonner nos briquets et nos couteaux de poche - pour ceux qui en ont- avant de pénétrer dans le bâtiment. Au fil des trois jours de notre présence sur place, les gardiens finiront par nous connaître, et nous laisseront plus volontiers entrer, sans toutefois négliger cette vérification de rigueur et la confiscation des objets susceptibles de représenter un danger, qui nous seront restitués en fin de journée sur simple demande et sans vérification très approfondie de leur propriétaire.

Nous nous répartissons dans les salles du rez-de-chaussée et celles du premier étage, en fonction de l'état d'avancement des audiences et de la nationalité des demandeurs, selon les intérêts des uns et des autres pour telle ou telle problématique. La composition du jury d'audience, l'identité des requérants et leur provenance, ainsi que le nom de leur conseil, sont mentionnés sur une affiche à la porte de chaque salle, et font l'objet d'une lecture rapide avant de décider si l'on va ou non entrer, et s'asseoir discrètement sur une des quelques chaises au fond de la pièce. Ainsi que j'ai coutume de le dire, à la CNDA, on passe la plupart de son temps dans les couloirs. Difficile de choisir, et surtout de rester au même endroit. On veut tout voir, toutes les formations de jugement, tous les avocats avec lesquels on travaille, et surtout, des audiences du début jusqu'à la fin, ce qui est souvent difficile. On n'arrive jamais au bon moment, et lorsqu'enfin on est installé avant le commencement de l'examen d'une affaire, le Président nous dit que la séance va se dérouler à huis clos et que le public est gentiment invité à sortir. Il ne reste plus qu'à trouver une autre salle ...

Les couloirs sont également des lieux de rencontre, avec des avocats que l'on connaît, d'autres que l'on découvre, ou avec des requérants que l'on a accompagnés, et qui se trouvent de manière fortuite être convoqués au moment de notre visite. Cette année, deux audiences étaient ainsi programmées en notre présence, et nous avons bien sûr, avec l'accord des intéressés, assisté au passage devant la Cour de ces deux affaires. L'une concernait celle d'un jeune turc, suspecté d'être un güleniste, et l'autre un ressortissant somalien, désireux d'échapper au groupe terroriste des Shebabs.

Cette deuxième audience a montré à quel point les présidents et les assesseurs sont parfois mal formés et surtout très peu renseignés sur les pays des requérants qu'ils sont amenés à entendre. A les écouter, la Somalie semblait un pays semblable à un Etat européen, organisé et policé, dans lequel tout devait se dérouler selon un schéma connu et conforme à une logique expérimentée. Le président a reconstruit une histoire, très éloignée de la réalité, sur laquelle il entendait se baser pour juger du bienfondé de la demande d'asile. Une audience un peu *surréaliste* qui fait réfléchir sur les préjugés que nous avons tous et les projections que nous faisons de nos propres normes et coutumes dans l'appréciation des récits qui nous sont confiés. Pour information, ce jeune homme a reçu par la suite la protection subsidiaire à l'issue de cette audience, sans doute grâce à l'assesseur représentant du HCR, qui connaissait visiblement bien la situation en Somalie, et à son avocate, qui a resitué de manière claire les éléments du dossier.

D'autres audiences nous ont aussi marqués, chacun selon sa sensibilité, comme ce jeune homosexuel du Bangladesh ou cette femme nigériane victime de la vindicte familiale après sa soustraction à un mariage forcé. Pour avoir assisté depuis des années à des audiences de la CNDA, je ne peux que constater l'évolution de la qualité des synthèses faites par les rapporteurs en début de séance, et la professionnalisation des juges, le plus souvent à l'écoute et respectueux des demandeurs, même si certains restent encore très attachés à des idées préconçues et étriquées. Cette écoute n'empêche pas un jugement très sévère et souvent aléatoire, aboutissement à un taux de rejet important, qui est encore alourdi par toutes les décisions négatives prises par ordonnance, sans que le requérant ne soit convoqué et entendu.

Notre présence aux audiences a été complétée par une présentation succincte de la Cour, dispensée successivement à notre groupe reçu par moitié, et inégalement appréciée par chacun.

Outre cet objectif de formation et d'enrichissement des connaissances et des pratiques de la CNDA, notre voyage à Paris a pour deuxième fonction de souder l'équipe en la rassemblant autour d'un projet commun. Opération *a priori* réussie si l'on en juge par la bonne humeur et l'entente qui ont régné tout au long de ces trois jours de promiscuité, nos repas en commun et nos discussions, entre nous et avec des anciens de Casas venus nous retrouver autour d'un verre.



Un autre temps fort de ce séjour à Paris a été notre rencontre avec Maître Tushishvili, avec laquelle nous avons déjà travaillé sur de nombreux dossiers. Sa gentillesse, sa générosité, sa simplicité et son professionnalisme ont apporté à nos échanges une dimension amicale, et nous ne sommes pas près d'oublier ce repas au restaurant géorgien « Colchide » !
En résumé, ce *retour* à la CNDA, qui aura été pour certains une découverte, aura permis de nous faire une meilleure idée de notre travail, de ses enjeux et de son aboutissement.
Christiane

Elody, élève à l'INSP :

Bonjour Pascale,

Je suis de retour à l'école, mais je voulais encore une fois remercier CASAS de m'avoir accueillie pour ces 15 jours de stage. C'était très instructif et très sympa à la fois. J'ai trouvé le déplacement à la CNDA très intéressant aussi et je m'interroge vraiment sur la façon dont on accueille juridiquement les demandeurs d'asile en France. Je pense qu'on peut faire largement mieux.

Ci-dessous, un extrait de mon rapport de stage sur le déplacement CNDA.

"Tous les ans, l'association se déplace à la cour nationale du droit d'asile à Montreuil. Cette visite à un triple objectif. Elle permet d'une part de se familiariser avec les attentes du jury constitué d'un juge et de deux assesseurs, l'un nommé par le Haut-commissariat aux réfugiés et l'autre par le Conseil d'Etat. En effet, en analysant les questions posées par rapport à la jurisprudence de la cour, les membres de l'association ont ainsi une meilleure idée de la façon dont le juge fait son office. Ils peuvent donc affiner l'accompagnement des demandeurs d'asile dans la rédaction de leur complément d'information.

L'autre objectif poursuivi consiste à rencontrer les avocats auxquels l'association adresse régulièrement des demandes d'aide juridictionnelle pour accompagner les demandeurs d'asile domiciliés à Strasbourg. Il est important pour CASAS de les rencontrer et d'échanger avec eux sur leurs méthodes de travail et là aussi d'identifier les moyens de mieux coordonner leurs actions. Il arrive également que CASAS en profite pour identifier de nouveaux avocats auxquels elle pourrait adresser des demandes. En les voyant plaider, en observant leurs interactions avec leurs clients, il arrive que l'association décide de solliciter de nouveaux praticiens.

Enfin, le dernier objectif de ce déplacement consiste évidemment à resserrer les liens entre les permanents, les bénévoles, les stagiaires, qui se croisent finalement peu en grand comité. C'est l'occasion pour eux de prendre leur repas en commun et de passer toute la journée ensemble. C'est un moment fort de la vie de l'association.

Pour ma part, j'ai beaucoup appris lors de ses trois jours. J'ai privilégié les affaires qui traitaient les demandes d'asile en provenance des Etats dans lesquels les armées françaises sont déployées : Afghanistan, Burkina-Faso, Mali et dans une moindre mesure, l'Irak et la Syrie. Je pensais pouvoir

mettre en perspective ce que je connaissais de ces pays sous le prisme de la coopération de défense. Ce qui m'a le plus marqué, c'est le caractère décalé de certaines questions posées par le jury à des demandeurs d'asile, parfois analphabètes, n'ayant reçu aucune éducation ou alors totalement traumatisé par leur voyage et les sévices subis durant celui-ci. Afin de se faire une idée de ce qu'était la réalité de ces demandeurs d'asile, ils posent des questions qui n'ont aucun sens dans un pays d'Afrique ou dans des organisations sociales très différentes des nôtres. Et ce décalage se fait rarement au profit du justiciable."

Précisions sur le GAP Formation pour les accompagnateurs

Lorsque la Fondation de France a accepté de financer des formations pour les bénévoles, une des pistes retenues a été celle d'un groupe d'analyse des pratiques pour les interprètes et les accompagnateurs, certains d'entre eux tenant le double rôle.

C'est tout naturellement que nous nous sommes tournés vers Migration Santé Alsace, une association spécialisée dans l'interprétariat médical et social, qui nous avait déjà offert à plusieurs reprises une formation pour nos « accueillants linguistiques » bénévoles. Une des formatrices de cette association, épaulée par une personne de notre Conseil d'Administration, a animé les 6 séances de trois heures prévues de mai à décembre de cette année.

Au long de cette période, une petite dizaine de personnes toutes accompagnatrices ont été présentes et nous avons pu réfléchir ensemble à de nombreuses thématiques : la rencontre, les diverses manières d'écouter, les notions d'arbitraire et d'impuissance, le positionnement individuel de chacun mais qui engage aussi CASAS face aux administrations. Au centre des échanges, était récurrent le souci de compréhension réciproque entre l'accueillant et le demandeur d'asile alors que certaines expériences sont incommunicables et le cadre politique d'asile pas toujours très clair. Cela nous a amené à discerner les différentes strates de pouvoir, les contraintes et les limites dans lesquelles sont prises le « sachant » et son interlocuteur.

Au fil des séances ont aussi été explorées les notions d'accueil, d'étrangeté, de vérité, de réalité, de confiance et de doute, des temporalités multiples - tant le temps nécessaire à laisser au demandeur d'asile pour « digérer » et son récit, que les informations qu'on lui donne-, et enfin la place accordée aux émotions, les nôtres et celles du demandeur.

Les méthodes employées par l'animatrice étaient variées et servaient de base à des discussions souvent très animées et illustrées entre les participants, majoritairement expérimentés, avec des parcours professionnels et personnels très diversifiées. Jeu du blason ou de l'animal fétiche ont permis de se présenter aux autres d'une manière plus originale et de refaire connaissance autrement. Photo-langage, analyse du champ lexical et de modes d'écoute, jeu de rôle, ont facilité une mise à distance. Des enjeux ont pu être mis en lumière de façon plus explicite : la rencontre humaine toujours singulière, l'exigence plus technique et juridique de recherche d'informations complémentaires, l'interrogation éthique et l'indispensable travail de coopération entre Casas et ses partenaires.

De l'avis de tous les participants, ces temps d'échange ont été très enrichissants et surtout des occasions de rencontres dynamiques afin d'explicitier et d'affiner à plusieurs voix le travail délicat et complexe des bénévoles à la constitution d'un récit pour la CNDA et à la préparation de l'audience. Cela étoffera encore - nous l'espérons - les pratiques ultérieures à CASAS (et ailleurs!).

Les formatrices, Sylvie et Alice

Les soutiens financiers

En deux mots...

Les moyens financiers dont nous disposons sont essentiellement composés de subventions publiques et privées, de mécénat et de dons. Depuis l'arrêt du soutien spécifique de l'Etat à CASAS pour son travail d'accompagnement aux dossiers, la Ville de Strasbourg a renforcé son appui à notre association, ainsi que d'autres municipalités, et de nombreux donateurs.

Cette année encore, notre principal soutien nous a été accordé par la Ville de Strasbourg, avec laquelle une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée pour la période 2020/2022, centrée autour des objectifs suivants : un accueil digne et une écoute, l'accompagnement aux dossiers, la sensibilisation et le travail en réseau.

Un autre soutien particulier a été accordé par le CCAS de la Ville de Strasbourg, permettant de poursuivre la réalisation de notre projet d'animation du vendredi, « Elargir la convivialité et mettre en lien », jusqu'à la fin de l'été 2022.

Les villes de Schiltigheim, Illkirch-Graffenstaden, Hœnheim, Stutzheim-Offenheim, Dambach la Ville et Ostwald ont renouvelé leur indispensable appui à l'ensemble de nos actions 2022, ainsi que le FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative).

L'UEPAL (Entraide et Solidarité protestantes), la Fondation ACAT et la Fondation du Protestantisme, le Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg ont soutenu nos projets d'accompagnement. Terre Sans Frontière et de nombreux donateurs et membres adhérents de CASAS, personnes individuelles, groupes, associations ou paroisses/communautés, nous ont généreusement aidés. Les personnes bénéficiaires de notre accompagnement juridique, ont apporté leur contribution.

L'association caritative anglicane de Strasbourg, l'Action Chrétienne en Orient (ACO) et le CSP nous ont aidés à soutenir les personnes isolées et familles sans ressource.

Comme mentionné plus haut, la Fondation de France a soutenu notre projet de renforcement de la formation des accompagnateurs aux dossiers et interprètes bénévoles sur deux ans, acceptant de décaler à 2021/2022 la période de réalisation de certaines dimensions de notre projet au vu de la situation sanitaire.

L'association Tôt ou T'Art donne à CASAS les moyens d'offrir à plus de personnes et familles de son public l'occasion de belles découvertes culturelles. Les Ateliers des Malteries a apporté un appui précieux à CASAS en lui versant le bénéfice du Festival MUZ.

Nous voulons redire toute notre gratitude à tous ces amis et partenaires, pour leur grand soutien, et également très sincèrement les remercier au nom des personnes que nous avons pu aider en 2022, grâce à eux.

Nos locaux

En deux mots...

Nos locaux se prêtent bien à l'accueil. Un grand espace sous une verrière abrite un coin enfant tout en couleurs et en peluches, plusieurs ordinateurs, et divers endroits où des tables peuvent être déplacées en fonction des besoins du moment : réunion nombreuse, entretien individuel, travail en équipe pour le tri du courrier ou l'archivage de dossiers...

Un bureau avec trois postes de travail supplémentaires, des sanitaires et une petite cuisine équipée, où peuvent aussi se dérouler des entretiens plus confidentiels et les rendez-vous téléphoniques avec les avocats, complètent l'ensemble, avec la possibilité d'une pause dans une petite cour intérieure partagée avec nos collègues du CSP quand la météo le permet.

En 2022, après deux ans de contraintes fortes, nous avons retrouvé plus de liberté de circulation dans nos locaux, avec l'abandon des jauges et l'accueil de personnes sans rendez-vous en cas d'urgence notamment. Le coin enfants peut à nouveau accueillir ses petits visiteurs !



Nous restons cependant prudents, et des masques et des produits d'hygiène des mains continuent d'être mis à disposition tout au long de l'année pour les personnes accueillies et pour l'équipe, ainsi qu'à la porte de la Maison protestante de la solidarité où nous sommes installés, aux côtés de trois associations partenaires: la Cimade, le CSP et la SEMIS.

Plusieurs réunions et des échanges par mail ont permis de coordonner entre autres nos temps de présence respectifs pour assurer l'accueil dans le bâtiment et l'occupations de salles communes par les uns et les autres.

Des aides en nature

En deux mots...

Dans les comptes de notre association, diverses aides en nature sont évaluées, outre le travail bénévole chiffré plus haut : les abonnements CTS pris en charge par le Centre Social Protestant, des achats de matériel pour les ateliers et les animations au remboursement desquels certains intervenants renoncent (dons par abandon de créance), des offres de mise à disposition de lieux d'hébergement ou de salles pour y tenir des cours de français ou d'autres réunions, les contributions sous forme de timbres des personnes accompagnées dans leurs démarches de recours....

Ces aides sont estimées cette année à plus de 30715 euros !

Nous avons toutefois reçu bien plus tout au long de cette année, car tant de choses échappent au comptage : les jouets récoltés en décembre par plusieurs écoles et les cadeaux apportés par des partenaires que nous avons respectivement pu offrir aux enfants et aux adultes reçus dans nos accueils, les multiples gâteaux et autres plats préparés et partagés par les uns et les autres, à CASAS, à l'Assemblée Générale, lors du festival Muz, et les ingrédients des pauses café durant les cours, les vêtements et chaussures offerts à l'occasion des sorties neige, les remplacements assurés au pied levé pour assurer un cours, la relecture d'un dossier...Tous ces gestes de solidarité, cette générosité discrète mais débordante, tous ces suppléments d'âme nous font chaud au cœur !

Merci à tous !

Conclusion

Vous venez de parcourir une année à CASAS.

En filigrane de nos activités nous lisez nos valeurs humanistes, vous sentez l'énergie déployée, la patience et la détermination qui nous animent. Notre conviction demeure que les demandeurs d'asile doivent plus que jamais être accompagnés pour avoir une chance d'être protégés et de trouver leur place dans notre cité.

Merci à vous de continuer à nous soutenir et faire connaître notre action.

Anne Marquis
Présidente



Annexes

Sigles

Revue de presse

La protection temporaire pour les ressortissants ukrainiens

La responsabilité de l'Etat dans la mort de Mariam est noyée

Propositions pour un accueil digne des demandeurs d'asile en France

Zone d'attente

Le Cercle de Silence

Sigles

ADA	Allocation pour Demandeur d'Asile
AFASE	Aide financière de l'Aide Sociale à l'Enfance
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CASAM	Collectif d'Accueil des Solliciteurs d'Asile en Moselle
CEDH	Cour Européenne des Droits de l'Homme
CIMADE	Comité Inter-Mouvements Auprès des Evacués
CMA	Conditions Matérielles d'Accueil
CMU	Couverture Médicale Universelle, aujourd'hui PUMA
CNDA	Cour Nationale du Droit d'Asile
CSP	Centre Social Protestant
CTS	Compagnie des Transports Strasbourgeois
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
EDIAC	Centre de Formation d'Educateurs de Jeunes Enfants
ERAGE	Ecole Régionale des Avocats du Grand Est
ESEIS	Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale (précédemment ESTES)
ESP	Etablissement Recevant du Public
ETP	Equivalent Temps Plein
FLE	FLI Français Langue Etrangère
FLI	Français Langue d'Intégration
HCR	Haut-Commissariat aux Réfugiés
HEAR	Haute Ecole des Arts du Rhin
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OQTF	Obligation à Quitter le Territoire Français
SEMIS	Société Evangélique Mission Intérieure Strasbourg
SPADA	Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (précédemment PADA)

Des membres du Collectif de défense de la démocratie contre l'extrême droite

DNA 2-11/4/2022
p.35 (Europe Métrropole)



Les signataires craignent une politique anti-Droits de l'homme et veulent faire barrage à l'extrême droite. Ils mentionnent aussi un « vote confisqué ». Photo DNA/Franck Kobi

Ce mercredi 20 avril, des représentants d'associations du Collectif de défense de la démocratie se sont réunis au Club de la Presse pour se positionner contre l'extrême droite et faire part de leurs craintes. Quatorze structures ont signé un texte intitulé « Pour la démocratie : stop à l'extrême droite ! ».

Ils veulent alerter au sujet de l'extrême droite. Ce mercredi 20 avril, des représentants d'associations membres du Collectif de défense de la démocratie se sont réunis au Club de la Presse pour faire part de leurs craintes face à l'éventuelle arrivée au pouvoir de Marine Le Pen après le second tour de ce dimanche 24 avril. « Ils veulent changer la Constitution, les principes d'égalité et de fraternité, ça chamboulerait la République dans un sens rétrograde », affirme Alfred Zimmer, représentant du comité MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples).

Sur les 29 associations membres du collectif, quatorze ont signé un texte : « Pour la démocratie : stop à l'extrême droite ! ». « Nous sommes dans un

DNA p.20 (Région)

Le Collectif 21/4/2022 de défense de la démocratie

Ce vendredi 20 avril, des membres du Collectif de défense de la démocratie se sont réunis pour se positionner contre l'extrême droite et faire part de leurs craintes quant à une éventuelle arrivée au pouvoir de Marine Le Pen. Sur les 29 associations membres, quatorze ont décidé de s'allier et de signer un texte « Pour la démocratie : stop à l'extrême droite ! ». La Ligue des droits de l'homme, le comité MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples), le Cercle Menahem Taffel, l'ASTU, Attac Vosges du Nord, le Cercle de rhétorique et d'écriture sur les migrants et l'émigration, la Cimade, le collectif Justice et Libertés, le Théâtre du Potimarron, Oxfam groupe local 67, Casas, La Vie Nouvelle et Calima en sont les signataires. Retrait de conventions, racisme, fracture de la société, politique anti-Droits de l'homme font notamment partie de leurs craintes.

contexte où on a mal au ventre, la nausée, tellement les choix qui se proposent à nous sont complexes et ambigus. Il faut rappeler que l'extrême droite est un danger démocratique », souligne Christine Panzer, présidente de l'ASTU (Actions citoyennes interculturelles).

« Nous militerons pour que l'État de droit continue d'exister », assure Muharrem Koç de l'ASTU. Retrait de conventions, racisme, politique anti-LGBT et laïcité sont notamment des thèmes évoqués dans le texte rédigé et évoqués par les signataires. « J'accuse la droite d'avoir participé activement à la banalisation de l'extrême droite », ajoute Ali Rastegar, porte-parole du collectif Justice et Libertés. Les membres comptent ne rien lâcher de leur combat.

« Quand l'extrême droite prend le pouvoir quelque part, il y a très rapidement des abus, sinon des coups d'État. On ne peut pas courir ce risque », confie Pierre Greib, de la Cimade. « Nous militerons pour

Amélie RIGO

« Si des Géorgiens viennent à Strasbourg, souvent, c'est pour ne pas mourir »

Léna était journaliste en Géorgie. Elle affirme avoir été « menacée par le gouvernement pro-russe » et demande l'asile en France. Léna raconte les raisons politiques qui poussent ses compatriotes à migrer. Entretien.

Les Géorgiens sont nombreux à demander des titres de séjour à Strasbourg. Ils sont aussi nombreux dans des situations de précarité extrême, au camp de l'Étoile ou dans des squats de la capitale alsacienne. La Géorgie est pourtant sur [la liste des pays « sûrs »](#) selon la France. « Cela signifie que les procédures administratives peuvent être accélérées et c'est un argument pour refuser l'obtention de titres de séjour aux Géorgiens », explique Christiane Horvat, coordinatrice à l'association d'aide aux demandeurs d'asile Casas Strasbourg.

Ces trois femmes sont Géorgiennes, et n'avaient pas d'autre solution que d'occuper le squat Bourgogne pour se loger. (Photo TV / Rue89 Strasbourg / cc)

Les atteintes aux libertés semblent pourtant récurrentes en Géorgie. En juillet 2021, [50 journalistes ont été attaqués par des militants d'extrême droite, en marge de manifestations contre la tenue d'une marche anti LGBTQ](#). Après avoir été lynché, l'un d'entre eux est décédé quelques heures plus tard. L'ONG Reporters sans Frontières avait accusé le gouvernement d'une « culpabilité passive » et considérait que la police n'avait pas protégé les journalistes.

Amnesty International repère des atteintes aux droits humains en Géorgie

[Dans son rapport](#) sur les droits humains en Géorgie, Amnesty International évoque « des actes d'intimidation, des mises sur écoute téléphonique, des attaques » ou encore un « manque d'indépendance de la magistrature ». Selon Christiane Horvat, les Géorgiens sont parmi les plus nombreux à migrer vers Strasbourg : « En 2021, nous avons accompagné 80 Géorgiens dans des recours suite à des rejets de demande d'asile par la France. La majorité vient pour des problèmes de santé », expose t-elle.

La camp place de l'Étoile regroupe 200 personnes dont de nombreux Géorgiens. (Photo TV / Rue89 Strasbourg / cc)

Ancienne journaliste géorgienne, Léna (prénom modifié) tient à ne pas divulguer trop de détails sur elle-même, afin de préserver son anonymat, tant elle craint des représailles à cause de son opposition au gouvernement de ce pays « pro-russe » à ses yeux. Elle raconte les raisons qui poussent ses compatriotes à quitter leur pays.

Rue89 Strasbourg : Pourquoi avez-vous quitté la Géorgie ?

Léna : J'ai écrit des articles contre Rêve Géorgien, le parti du chef du gouvernement, Irakli Garibachvili. Nous étions beaucoup de journalistes et de militants des droits de l'Homme à dénoncer la ligne violente et autoritaire du pouvoir, qui emprisonne ses opposants. Moi je suis plutôt favorable à l'ancien président et chef de l'opposition, Mikhaïl Saakachvili, (qui a une ligne pro-europe, NDLR). Il est aujourd'hui [en prison](#).

Beaucoup de personnes viennent pour des raisons médicales

Un jour, j'ai retrouvé ma voiture criblée de balles devant chez moi (elle montre une douille de cartouche d'arme à feu qu'elle a gardée suite à cet épisode, NDLR). C'était une menace, pour me montrer que j'étais vulnérable. Parfois c'est la police, parfois ce sont des partisans du pouvoir qui attaquent les gens comme moi. J'ai aussi été arrêtée dans la rue par des hommes qui m'ont dit qu'ils allaient me tuer. Après ça, j'ai décidé de quitter le pays, comme le font d'autres journalistes, militants et opposants politiques.

Pendant la conversation, Léna sort une douille de cartouche d'arme à feu qu'elle a retrouvée à proximité de sa voiture selon elle.

Quelle est la raison principale pour laquelle les Géorgiens viennent en France ?

La majorité des personnes viennent pour des raisons médicales. La plupart des traitements sont disponibles en Géorgie, sauf pour le cancer, les problèmes rénaux ou le diabète. Le souci principal, c'est qu'il n'y a pas de sécurité sociale comme en France. Seuls les soins basiques sont remboursés, et sinon il faut souscrire à des assurances privées et onéreuses pour se soigner. Tout le monde ne peut pas le faire. Donc, si beaucoup de Géorgiens viennent en France, à Strasbourg, et essayent d'obtenir un titre de séjour pour raison de santé, c'est tout simplement pour ne pas mourir. Ce sont parfois des médecins qui leur conseillent de partir.

Connaissez-vous d'autres situations ?

Il faut comprendre qu'en Géorgie, il y a des groupes de militants liés au pouvoir qui sont très violents. Donc il peut y avoir des problèmes de sécurité pour plein de personnes. Par exemple, les homosexuels peuvent être en danger ([le gouvernement est accusé de tolérer des violences contre les LGBT](#), NDLR). Il y a aussi des femmes battues qui viennent, car il n'y a pas de dispositif pour les défendre et elles peuvent être en danger de mort si elles fuient leur mari.

« Quitter son pays, c'est énormément de souffrance »

Au nord, les régions de l'Abkhazie et de l'Ossétie du sud sont particulièrement sous tension parce qu'[occupées militairement par les Russes](#) (Amnesty International signale des cas récents de torture dans ces régions, NDLR). Beaucoup de Géorgiens fuient ces zones devenues très dangereuses. Et plus généralement, la Géorgie est pauvre, il y a du chômage, et beaucoup de jeunes n'ont aucun avenir là-bas. Les raisons économiques peuvent aussi être un motif, même si c'est plus rare.

Léna (prénom modifié), ne veut pas être identifiable mais tient tout de même à livrer son témoignage. (Photo TV / Rue89 Strasbourg / cc)

Quelle est votre situation maintenant ?

Malheureusement, la France a refusé ma première demande d'asile. J'ai fait un recours pour une deuxième demande, et si elle est à nouveau refusée, j'aimerais que ma situation soit examinée par la Cour nationale du droit d'asile. De toute façon je ne retournerai pas en Géorgie avec cette situation politique, ce serait trop dangereux. Le jour où ça ira mieux, je le ferai. De manière générale, il ne faut pas croire que les Géorgiens viennent en France pour le plaisir, quitter son pays, c'est énormément de souffrance.

<https://www.rue89strasbourg.com/pourquoi-georgiens-viennent-strasbourg-250674>

La protection temporaire pour les ressortissants ukrainiens

24 février 2022 : une date que le monde entier n'est pas prêt d'oublier. Poutine envahit de nouveau (n'oublions pas la Crimée en 2014) l'Ukraine. Depuis cette date, ce ne sont pas moins de 4 millions de réfugiés qui ont fui le pays selon les derniers chiffres du HCR (au 30 mars 2022), en grande majorité des femmes et des enfants (la mobilisation générale pour les hommes étant décrétée en Ukraine), principalement en Pologne (plus de la moitié des réfugiés).¹

Contre toute attente, l'Union européenne a réagi et a réagi vite : le Conseil de l'UE, dans une décision du 4 mars 2022, a officiellement activé la directive 2001/55/CE prévoyant une protection temporaire, et ce pour la première fois depuis son entrée en vigueur en 2001, en « *constatant l'existence d'un afflux massif de personnes déplacées en provenance d'Ukraine [...] et ayant pour effet d'introduire une protection temporaire.* »²

Celle-ci vise : les ressortissants ukrainiens résidant en Ukraine avant le 24 février 2022 et déplacées à cette même date ou après, mais également les apatrides et bénéficiaires d'une protection internationale (ou d'une protection équivalente en Ukraine) avant le 24 février 2022. Les conjoints, partenaires non mariés engagés dans une relation stable, enfants mineurs célibataires, ainsi que « *d'autres parents proches qui vivaient au sein de l'unité familiale* » au moment du déclenchement du conflit et qui dépendaient « *entièrement ou principalement* » du bénéficiaire de la protection temporaire, doivent également bénéficier de cette même protection au titre de l'unité de famille.

La protection temporaire est également reconnue aux ressortissants de pays tiers à l'Ukraine qui vivaient sur le territoire ukrainien avant le 24 février 2022 avec un titre de séjour permanent et en cours de validité, si ceux-ci « ***ne sont pas en mesure de rentrer dans leur pays ou leur région dans des conditions sûres et durables.*** » Cette procédure peut aussi être appliquée pour d'autres personnes possédant tout autre type de titre de séjour (libre choix des Etats membres sur ce point). La Commission européenne a émis des lignes directrices pour aider les Etats membres à apprécier les conditions de sûreté et de durabilité du retour dans le pays d'origine.³

Outre l'assurance d'une protection physique, les bénéficiaires de la protection temporaire se voient octroyés un droit au séjour – un récépissé de 6 mois renouvelable automatiquement pendant toute la durée de validité de la décision du Conseil – mais également un accès à un hébergement et un accompagnement social. Ils touchent l'Allocation pour demandeur d'asile (ADA) selon leur âge et leurs ressources, et ont accès au travail. L'accès à l'assurance maladie est garanti sans délai de présence sur le territoire.

Concrètement à Strasbourg : les Ukrainiens qui arrivent sont orientés vers la salle de la Bourse où un accueil spécifique est en place. Y sont présents, l'Association Foyer-Notre-Dame pour le suivi social entre autres, des agents de la Préfecture pour décider de l'octroi de la protection temporaire, ainsi que la Croix-Rouge pour les questions médicales (problèmes de santé, soutien psychologique...), ou encore des interprètes.

Une demande d'asile est toujours possible et les droits associés à la protection temporaire sont toujours actifs le temps de l'instruction de cette demande. Si l'asile est refusé (on a du mal à imaginer comment), le requérant bénéficie toujours de la protection temporaire tant qu'elle est en vigueur. Pour l'instant, nous n'avons aucun retour ni de l'OFPRA, ni de la CNDA sur des demandes d'asile déposées par des ressortissants ukrainiens. Cela fait penser de près ou de loin à la situation des Afghans au moment de la prise de pouvoir des talibans : les institutions en charge de juger des demandes d'asile avaient tardé à se positionner et lorsqu'elles l'ont fait, les protections internationales ont été octroyées avec parcimonie et au cas par cas, prenant bien le soin de ne pas créer une

¹ <https://www.leparisien.fr/international/le-nombre-de-refugies-ukrainiens-a-franchi-la-barre-des-4-millions-30-03-2022-3KZ613T3YRFDHF55GYPFNKBOKI.php>

² Décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32022D0382#:~:text=La%20pr%C3%A9sente%20d%C3%A9cision%20vise%20C3%A0,a%20commenc%C3%A9%20C3%A0%20cette%20date.>

³ Pour plus d'informations : Communication de la Commission européenne, 2022/C 126 I/01 du 21 mars 2022 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:C:2022:126I:FULL&from=EN>

jurisprudence générale ; autrement dit, il n'y avait pas de protection subsidiaire automatique pour les Afghans.

Cependant, l'administration française, pourtant grande défenderesse de l'humanité, laisse timidement entrevoir ses limites. Nous avons en effet été plusieurs fois sollicités à Casas par des personnes à qui l'on refuse le bénéfice de la protection temporaire.

Citons quelques exemples : une femme arménienne venue en France avec son fils mineur arméno-ukrainien, qui a laissé derrière elle ses deux enfants majeurs en Ukraine pour combattre. Elle vivait en Ukraine depuis 30 ans et était titulaire d'un titre de séjour permanent, y travaillait depuis 20 ans, était mariée avec un Ukrainien (malheureusement décédé il y a quelques années) avec lequel elle a donc eu trois enfants. La famille a été réorientée vers la demande d'asile. Pourquoi cela pose problème ? La famille n'a aucune crainte de persécution en Arménie et la demande d'asile est dans ce cas inutile, à moins que l'OFPRA et/ou la CNDA n'évalue les craintes au regard du pays de résidence et non du pays de nationalité. De plus, les droits octroyés aux personnes en demande d'asile sont plus restreints que ceux des bénéficiaires d'une protection temporaire. En outre, si l'on suit les lignes directrices données par la Commission européenne, on peut constater qu'après 30 ans de vie en Ukraine, le lien avec ce pays est avéré...

Autre exemple : un couple mixte, une femme ukrainienne et un homme géorgien. Ils se sont mariés en Géorgie et disposent d'un acte de mariage officiel. Ils ont deux filles mineures, de nationalité ukrainienne, et une première fille ukrainienne née d'un premier mariage de la mère. La mère et ses trois filles bénéficient de la protection temporaire depuis le mois de mars 2022. Le mari est toujours bloqué car les autorités semblent remettre en cause son identité, ou ses documents d'identité... Sa demande reste en attente d'être enregistrée au jour où j'écris ce texte.

Dernier cas : celui d'un homme de nationalité iranienne, venu en France bien avant le déclenchement de la guerre en Ukraine, et ayant déposé une demande d'asile qui vient malheureusement d'être rejetée. Il est en couple avec une ukrainienne depuis plusieurs années et ils ont un fils ; si sa compagne et leur enfant bénéficient de la protection temporaire, lui non, et il a été renvoyé vers une demande de « *premier titre de séjour (sans visa long séjour valant titre séjour-VLS/TS)* », procédure bien plus longue que celle de la protection temporaire et dont l'intitulé semble déjà annoncer d'autres difficultés en perspective...

Pour conclure, on peut dire que l'UE s'est montrée en partie à la hauteur des valeurs qu'elle défend dans ses Traités ; toutefois, cela met évidemment en lumière tous les efforts qui ne sont pas faits lorsqu'il s'agit des ressortissants afghan.es, des syrien.ne.s, des somalien.ne.s, pour ne citer qu'eux. Accueil inconditionnel vous dites ?

Camille L.

La responsabilité de l'Etat dans la mort de Mariam est noyée

Elle est seule. Mariam a 24 ans, elle est fiancée, elle veut se lover dans les bras de son amoureux. Elle est kurde du Nord de l'Irak. Elle a traversé la moitié du globe et plusieurs mers avant d'atteindre le bord de la Manche.

Elle a essayé une fois, puis deux et trois fois, elle a essayé encore, de faire valoir son droit au respect de sa vie privée et familiale. Elle a montré patte blanche, a voulu respecter les règles du jeu des Etats-nations, elle a demandé des papiers pour rejoindre son fiancé qui s'est abrité au Royaume-Uni contre des persécutions faites aux kurdes par l'Etat d'Irak.

Mariam ne l'a même pas prévenu qu'elle tentait la traversée. Elle ne lui dira pas quand le bateau se mettra à couler ; quand les secours n'arriveront pas, elle ne lui dira pas qu'elle va mourir. Elle est seule, quand l'eau froide pénètre ses poumons, l'étouffe, quand son souffle s'éteint.

Elle, comme tant d'autres, comme 26 autres ce 24 novembre 2021, meurent dans le silence et dans l'ignorance. 27 ce 24 novembre mais combien avant, et surtout, combien vont devoir encore mourir dans le Sahara, en Libye, en Méditerranée, dans les Alpes ou les Pyrénées, combien meurent en voulant sauver leur vie ?

Tellement... tellement... que la surdit  s'est empar e de nous. Une surdit  aussi froide et d vastatrice que la lame des vagues embarquant des milliers de vies humaines.

Enferm e dans un pays, enferm e dans l'enfer de la guerre, enferm e entre des fronti res, Mariam a voulu s' chapper. Elle a travers  la terre, mais son voyage s'est achev  en plein milieu de la mer.

N'aurait-elle pu patienter davantage sur les bords de la Manche... dans de meilleures conditions ? N'aurait-elle pu se pr server de ce danger, si elle n' tait expos e et vuln rable aux demandes de « services » en  change d'une aide jamais concr t s e ? Si elle n'avait d  se confronter   l'*accueil* dans le nord de la France ?

L'accueil, cette politique de non-point de fixation ? Lorsque la peur de l'invasion s'empare des autorit s, les ordres deviennent pervers.

Lac ration des tentes. Non, monsieur le ministre, vous ne pouvez nier les faits, document s chaque semaine. Lacrymog ne dans la nourriture. Sacs de couchage vol s, photos d chir es, chaussures retir es, acc s aux douches limit , bulldozers rasant les cabanons,   peine construits, aussit t broy s.

Une machine de guerre contre nos cousins, nos tantes, nos grands-parents, nos b b s, tous ceux qui cherchent, tout simplement, la paix, un lieu o  construire un foyer digne.

Les rappels des juridictions administratives contre les d cisions pr fectorales ne suffisent plus   encadrer l'horreur – l'indignit   rig e en norme, l'indignit  comme rempart   la peur du grand remplacement, l'humanit  perdue dans les d rives d'un Etat qui se victimise, d'Etats qui fuient leur responsabilit , qui n'assument pas l'existence et le co t des fronti res. Se disputer pour des poissons et ne pas r gler la question du passage des  tres humains. Faire le jeu du trafic d' tres humains. Voil  l' tat des n gociations entre la France et le Royaume-Uni !

Atteinte   la vie, mise en danger d'autrui, traitements inhumains ou d gradants.

On en est l  ! et non, monsieur le ministre, vous ne pouvez le nier : les droits sont bafou s aux fronti res au quotidien !

Et pourquoi ? Parce que se lib rer des fronti res, s'exiler, c'est mal vu. Que dis-je, c'est mal vu ? C'est un crime, et quel crime abominable ! un crime commis contre l'ordre public international, contre ces fronti res trac es au gr  des guerres et des conventions.

Mais pourtant, quand d'autres les traversent, on parle d'h ro sme, d' lans civilisateurs, d'aventuriers ouverts d'esprit et d brouillards !

Mais pourtant,  tre colonisateur ou colonis , n'est-ce pas la m me qu te d' mancipation ? Erasmus pour les uns, Emma s pour les autres, du nord au sud, les r gles du jeu changent. Selon que vous serez blanc ou noir, les jugements de cour vous rendront expatri s adul s ou migrants  hont s.

Mais pourtant, l'ordre public international, ce sont aussi les conventions protectrices des droits humains ! Qui commet un crime, entre celle qui demande leur application et ceux qui invoquent les frontières ?

Retournons en arrière, quelques instants.

1945, Charte de San Francisco : Résolus à préserver les générations futures du fléau de guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, proclamons notre foi dans les [droits fondamentaux](#), dans la [dignité](#) et la valeur de la personne humaine.

Dois-je rappeler les raisons d'être de cette déclaration ? Dois-je rappeler que la haine d'une religion ou d'un peuple érigé en bouc-émissaire ôte la part d'humanité que chacun porte en soi ?

Qu'être musulman ou noir aujourd'hui, pas plus qu'être juif hier, n'autorise à se voir réifier, à se voir infliger des traitements inhumains et dégradants, à se voir voler nos vies ?

Continuons :

1948, Déclaration universelle des droits de l'homme, article 13 : « toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien ».

1951, Convention de Genève, article 1A2 : toute personne fuyant des persécutions peut prétendre à une protection internationale.

1954, Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, article 2 : droit à la vie ; article 3 : prohibition des tortures et traitements inhumains ou dégradants.

Alors je vous le redemande : qui est le criminel, celui qui franchit des frontières ou celui qui confisque les objets personnels, qui détruit l'intimité et ôte l'espoir qu'il reste dans le cœur des victimes fuyant les persécutions et l'insécurité généralisée ? Entre Mariam et la politique de non-point de fixation ?

Comment ne pas se prononcer sur la responsabilité de l'Etat, qui au lieu de protéger Mariam, protège sa frontière, se rend complice des trafiquants d'êtres humains, crée lui-même les conditions de guerre provoquant l'exil, et lamine les actions d'accueil ?

Nous sommes en état d'urgence. Oui. Il y a urgence : le droit a perdu son champ, Mariam est morte dans l'océan de nos hantises. On se noie dans les discours et entre les falaises de Calais et Douvres, en pleine Manche.

Mais cette Manche-là, on a beau tirer dessus, crier au secours, appeler à l'aide, personne ne lève le moindre petit doigt, par peur qu'on nous vole le bras.

Souvenez-vous de Victor Hugo, du voleur à qui le prêtre offre ses chandeliers, à lui qui n'a rien, lui le prêtre qui a assez. Il n'a pas tout, personne n'a tout, Elon Musk nous le rappelle chaque jour, on peut toujours avoir plus.

Mais la France, la Grande-Bretagne, ont assez et peuvent bien cesser de guerroyer pour un paquet de personnes entassées dans des bateaux de survie – de surmort. Chaque jour nous ancre plus dans le gore, on en a la tête qui tourne, même les bénévoles perdent pied et coulent. Connaissez-vous leur colère face à la politique de non-fixation ?

On nous a parlé, *au passé*, des tranchées, de la stupidité d'envoyer de la chair à canon pour la fierté des patries, des chambres à gaz et des conventions qui ont suivi.

Mais ce n'est pas fini, ces inepties et barbaries !

Il est temps d'agir en faveur de la protection des êtres humains – peut-être alors la prochaine Mariam ne prendra ce bateau de surmort. Pour la vie de Mariam, prononçons la responsabilité de la France dans sa mort.

Blandine Fabre

Interpellation des candidats du Bas-Rhin aux élections législatives en mai 2022

Propositions pour un accueil digne des demandeurs d'asile en France

Madame, Monsieur,

Les événements récents qui ont amené à l'accueil de nombreuses familles ukrainiennes sur le territoire français ont bien montré l'intérêt de la société sur la question de l'accueil des personnes fuyant la guerre ou craignant les persécutions.

Notre association, CASAS (Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg), œuvre depuis de longues années pour ce public, en particulier pour les personnes devant faire appel à la Cour Nationale du Droit d'Asile sans avoir pu bénéficier d'un hébergement pourtant prévu dans les textes européens sur les conditions minimales d'accueil, ratifiés par la France.

A ce titre, nous avons lu avec beaucoup d'intérêt le rapport Nadot-Krimi de la commission d'enquête parlementaire sur les migrations⁴. Comme vous le savez, une commission d'enquête est composée de députés représentant les différents partis de l'assemblée. Elle a fait preuve d'une approche raisonnée de ce sujet trop souvent passionnel. Nous souhaitons lui faire écho et reprendre certaines de ses propositions qui concernent l'asile et répondent à nos observations de terrain. Nous en avons légèrement retravaillé certaines afin de les adapter au mieux à nos préoccupations quotidiennes, et en avons ajouté quelques-unes qui, quoique non évoquées dans ce rapport, nous semblent devoir être prises en compte

Nous avons le souci de préserver des vies humaines : cela ne peut se faire qu'en autorisant une perméabilité des frontières, leur blocage ne pouvant mécaniquement qu'encourager les passeurs et la mise en danger des personnes.

Nous avons le souci de la dignité des personnes : cela implique des procédures accessibles, effectives et transparentes ainsi que des conditions de vie décentes, conformément aux textes européens.

Nous avons le souci de la sécurité des personnes et rappelons le principe de non refoulement.

Nous vous proposons de valider ces propositions (par une croix inscrite dans la case correspondante) si elles correspondent aux engagements que vous êtes prêt(e) à prendre dans le cadre de vos futures responsabilités en tant que représentant(e) du peuple.

Nous sommes prêts à vous rencontrer pour plus de précisions si vous en avez le souhait et la possibilité.

Anne Marquis, Présidente

⁴ RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE sur les migrations, les déplacements de populations et les conditions de vie et d'accès au droit des migrants, réfugiés et apatrides en regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10.11 2021 sous le numéro 4665 : [Rapport de la commission d'enquête sur les migrations, les déplacements de populations et les conditions de vie et d'accès au droit des migrants, réfugiés et apatrides en regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France sur les migrations, les déplacements de populations et les conditions de vie et d'accès au droit des migrants, réfugiés et apatrides en regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France \(Mme Sonia Krimi et M. Sébastien Nadot\) \(assemblee-nationale.fr\)](#)

*Merci de renvoyer le formulaire daté et signé à CASAS
avant le dimanche 5 juin*

	JE M'ENGAGE A : (merci de cocher la case correspondante) ⁵	OUI	NON
	Pour des frontières perméables :		
R3	Ne pas pénaliser les populations par une réduction drastique de la délivrance des visas avec pour seule conséquence un renforcement des filières clandestines.		
R6	Revenir pleinement au droit commun de la gestion de la frontière franco-italienne - accord Schengen - et redéployer les forces de sécurité		
R7	Pour éviter de nouveaux drames, appliquer pleinement l'accord de La Valette sur la répartition : le sauvetage en mer ne vaut pas automatiquement responsabilité de l'Etat au sens du Règlement de Dublin.		
	Organisation politique et administrative		
R9	Transformer la DIAIR (<i>Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés</i>) en Haut-commissariat placé auprès du Premier ministre aux compétences renforcées en la dotant des moyens adaptés à ses nouvelles missions dans l'objectif d'une gouvernance intégrée des politiques migratoires, associant l'ensemble des acteurs ministériels (principalement l'intérieur, des affaires étrangères, du travail, du logement et de la santé), les acteurs locaux, associatifs et les entreprises.		
R13	Prévoir une alternative systématique à la prise des rendez-vous dématérialisée en préfecture, débloquer les moyens budgétaires permettant aux préfectures de traiter dans les temps les demandes de titre de séjour et s'assurer du bon déploiement du dispositif d'accueil et d'accompagnement pour les démarches en ligne prévu par le décret du 24 mars 2021.		
A1	Supprimer la liste des pays dits sûrs		
	Organisation du séjour des demandeurs d'asile et des réfugiés		
R15	Mettre en œuvre une politique volontariste pour lever les obstacles à l'accès à l'AME (<i>Aide Médicale d'Etat</i>) et supprimer le délai de carence s'appliquant aux demandeurs d'asile avant leur affiliation à la PUMA (<i>Protection Universelle Maladie</i>).		
R16'	Ouvrir la possibilité <i>effective</i> de travailler aux demandeurs d'asile dès le dépôt de leur demande.		
R19'	Poursuivre l'individualisation des formations linguistiques <i>dès la demande d'asile, associées à une évaluation des compétences</i>		
R20'	<i>Mettre à niveau</i> le nombre de places d'hébergement et poursuivre les efforts visant à permettre une meilleure répartition des demandeurs d'asile sur le territoire pour faciliter leur accueil.		
A2	Rétablir la fonction de retrait d'argent liquide sur la carte ADA (<i>Allocation pour Demandeur d'Asile</i>)		
A3	Respecter le principe de non-refoulement		

Nous nous réservons la possibilité de publier vos réponses nominativement et/ou de façon synthétique sur notre site, page FB et listing, si vous donnez votre accord :

Je suis d'accord pour que mes réponses soient diffusées nominativement : oui non

Nom et prénom :

Date :

Signature :

⁵ Les recommandations notées R3, R6 etc. sont reprises textuellement du rapport ; celles notées R16', R19' ont subi une modification signalée par l'écriture en *italique* ; celles notées A1, A2... ont été ajoutées.

Zone d'attente

L'actualité de ce mois de novembre 2022 remet en lumière ce lieu particulier qu'est la zone d'attente. L'*Ocean Viking* a pu accoster au port militaire de Toulon le 11 novembre après plus de deux semaines d'errance et les 234 rescapés enfin toucher la terre ferme. Mais, contrairement à ce à quoi ils pouvaient s'attendre, ils n'étaient pas pour autant en France. Ils étaient en zone d'attente, fiction juridique qui permet aux autorités de ne pas accueillir les personnes indésirables. Les zones d'attente ont été créées en 1992, dans les ports et les aéroports. Elles sont destinées à retenir les étrangers qui ne sont pas admis sur le territoire français et ceux qui, sans papiers en règle, demandent leur admission au titre de l'asile⁶. Antérieurement, l'étranger qui se trouvait dans cette situation pouvait être maintenu « dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire, pendant le temps strictement nécessaire à son départ »⁷, mais il pouvait aussi « être libre dans la zone internationale »⁸, plus connue comme zone de franchise douanière. C'était notamment le cas des demandeurs d'asile. Sans équipement d'hôtellerie ou de restauration, sans soutien juridique ou autre, les personnes pouvaient y être retenues plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Cette situation a fini par alerter passagers ou personnels des aéroports, susciter la mobilisation d'associations, à l'origine de la création de l'ANAFE⁹ en 1989.

La réaction du gouvernement fut de régulariser la situation, *i. e.* de légaliser cette pratique improvisée par les forces de l'ordre, comme cela avait été le cas pour les centres de rétention administrative en 1981 ; et de faire voter, en décembre 1991, un amendement Marchand qui crée des « zones de transit » où les étrangers pouvaient être maintenus jusqu'à trente jours¹⁰. Déclaré inconstitutionnel car portant atteinte à la liberté individuelle, cet amendement est remplacé par la loi du 6 juillet 1992 qui crée les actuelles zones d'attente. Définie de façon similaire, cette zone s'étend « des points d'embarquement ou de débarquement à ceux où sont effectués les contrôles des personnes. Elle peut inclure, sur l'emprise du port ou de l'aéroport, un ou plusieurs lieux d'hébergement assurant aux étrangers concernés des prestations de type hôtelier ». La durée du maintien en zone d'attente, au-delà de quatre jours, est du ressort du président du tribunal de grande instance.

Se trouve ainsi institutionnalisée une zone géographiquement située en France (Roissy Charles de Gaulle abrite la principale zone d'attente) qui fonctionne comme artefact juridique permettant de poser que ces étrangers ne sont pas « en France ». Ainsi pour les demandeurs d'asile, ils ne seront admis « en France » pour déposer leur demande que si et seulement si leur demande n'est pas « manifestement infondée ».

La loi du 26 novembre 2003 conforte cette orientation et ajoute encore à la fiction. Les lieux d'hébergement ne sont plus nécessairement « sur l'emprise » de l'aéroport, mais éventuellement « à proximité ». La discontinuité de la zone d'attente est encore accentuée. De plus, « la zone d'attente

⁶ Loi n° 92-625 du 6 juillet 1992, publiée au Journal Officiel du 9 juillet 1992 ; elle insère dans l'ordonnance de 1945 un article 35 quater relatif aux zones d'attente dans les ports et les aéroports.

⁷ Loi n° 80-9 du 1 janvier 1980, publiée au Journal Officiel du 11 janvier 1980.

⁸ Circulaire du ministère de l'Intérieur du 26 juin 1999

⁹ L'ANAFE (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers) regroupe une vingtaine d'associations et de syndicats.

¹⁰ Vingt jours de maintien administratif et jusqu'à dix jours d'une prolongation éventuellement prononcée par le juge administratif.

s'étend, sans qu'il soit besoin de prendre une décision particulière, aux lieux dans lesquels l'étranger doit se rendre soit dans le cadre de la procédure en cours soit en cas de nécessité médicale »¹¹. L'étranger peut également être transféré dans une autre zone d'attente, sans pour autant jamais entrer en France. La zone d'attente devient « individuelle et portative ». Son élasticité est maximisée. Elle confirme la dimension juridique de la frontière, au prix même d'une rétraction symbolique du territoire national, et entérine son effacement géographique.

La loi du 16 janvier 2011 instaure une nouvelle extension de la zone d'attente : elle se définit de manière pragmatique et provisoire pour faire face à des arrivées France en dehors des points d'arrivée classiques, c'est-à-dire contrôlés :

“Lorsqu'il est manifeste qu'un groupe d'au moins dix étrangers vient d'arriver en France en dehors d'un point de passage frontalier, en un même lieu ou sur un ensemble de lieux distants d'au plus dix kilomètres, la zone d'attente s'étend, pour une durée maximale de vingt-six jours, du ou des lieux de découverte des intéressés jusqu'au point de passage frontalier le plus proche”¹². Cette mesure s'avèrera utile pour “accueillir” les rescapés de l'Ocean Viking.

Ce n'est plus l'image de l'immigrant qui se fait invisible pour franchir clandestinement une frontière, c'est la frontière qui se fait topographiquement indistincte, abstraite, flexible, pour mieux défendre le territoire national, pour mieux affirmer juridiquement la souveraineté nationale sur le droit d'entrée dans le pays.

La frontière "élastique" n'est pas pour autant une complète originalité. La fonction *d'Ellis Island*, en face de New York, était similaire. L'île était considérée comme le « prolongement du bateau »¹⁰ et servait de lieu de contrôle des candidats à l'immigration, avant qu'ils n'obtiennent le droit d'entrer sur le territoire américain.

L'Australie nous a récemment fourni une autre illustration de cette technique. En 2001, le gouvernement révoquait de son territoire l'île de Christmas et, en novembre 2003, l'île de Melville et quelque quatre mille autres îles, dans le but d'interdire la demande d'asile qu'auraient pu déposer les immigrants s'ils étaient arrivés « en Australie ».

L'élasticité géographique est le témoin et l'outil d'une frontière des droits pour les étrangers. Leurs droits sont fort peu respectés comme ont pu le documenter des associations telles que l'ANAFE mais aussi le député Louis Mermaz ; dans son rapport, il souligne le contraste entre les principes de la République et les constats qu'il a pu faire : « Les zones d'attente sont l'horreur de notre République¹³ ». La thèse du ministère de l'intérieur était que, n'étant pas en France, l'étranger en zone d'attente ne pouvait avoir recours à la loi française pour se défendre ; cette thèse a finalement été invalidée au regard du droit français comme de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Le principe est sauf, mais la pratique ?

Brigitte Fichet

¹¹ Loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003, article 50 modifiant l'article 35 quater de l'ordonnance de 1945.

¹² Loi n° 2011-672 du 16 juin 2011

¹³ Louis Mermaz, Avis présenté au nom de la Commission des lois... sur le projet de loi de finances pour 2001, tome II, Intérieur et décentralisation, Police, III, Aux frontières de l'humanité : les zones d'attente et les centres de rétention, Assemblée nationale, novembre 2000.



Prochain Cercle de Silence jeudi

30 septembre de 18 à 19 h place KLEBER

Rejoignez-le, même pour quelques instants

Parmi les quelques faits marquants de septembre, nous vous parlons :

- A. d'enfermement,
- B. de fonctionnaires de police ou gendarmerie qui refusent de faire la chasse aux étrangers dans la vallée de la Roya,
- C. de l'interdiction de distribuer nourriture et boisson à Calais, contestée en justice.

A. L'enfermement en rétention, ou aux frontières, est le cœur de la protestation des cercles de silence. Leur violence s'accroît sans cesse.

Si vous ne lisez qu'une seule chose sur cet enfermement, ici le **compte-rendu d'une révolte le 25 août au Centre de rétention du Mesnil-Amelot** (aéroport de Roissy) : <https://www.streetpress.com/sujet/1663245604-emeute-violences-policieres-centre-retention-mesnil-amelot-cra-etrangeurs-mauvais-traitement>

Nourriture insuffisante et inadaptée, interdiction d'aller manger sa propre nourriture (apportée par ex. par des proches) dans sa chambre, **sanitaires non nettoyés ou hors service, violences et arbitraire policiers...** « **S'il vous plaît, remettez-moi en prison** » supplie un homme qui a auparavant connu la prison.

La Cimade, mandatée pour assurer l'assistance juridique, précise : « **Il s'agit de personnes en détresse. Beaucoup ont des pathologies lourdes à porter**

et sont vulnérables psychologiquement. Certaines sont sous curatelle. »

« Toutes les personnes maigrissent rapidement ici. ».

Le Contrôle Général des Lieux de Privation de Liberté avait signalé dans des rapports de 2010, 2011, 2014 et 2019 le mauvais traitement des personnes enfermées et demandé qu'il cesse.

La révolte a été réprimée violemment par la police et, à notre connaissance, rien n'a changé.

D'autre part une récente **visite de journalistes** accompagnant un député, **au CRA de Vincennes**, rappelle ce qu'est la **violence ordinaire de la rétention**.

<https://www.streetpress.com/sujet/1662384255-malheur-exiles-enfermes-centre-retention-vincennes-cra-2022-etrangers-sans-papiers-darmanin>

C'est d'abord la **violence des parcours** : arrestations rompant brutalement la vie des gens, personnes présentes depuis des années en France, avec de la famille, parfois des enfants, vivant régulièrement ici.

C'est la **violence de l'incertitude permanente** : pour la plupart des gens l'expulsion peut avoir lieu n'importe quel jour.

C'est la **violence aussi, de l'enfermement gratuit**, par exemple celui des Algériens et Algériennes, que leur pays refuse de toute façon d'admettre sur son territoire. Ce qui n'empêche pas les préfetures de les enfermer à répétition « en attendant l'éloignement » et la justice de valider cela.

C'est la **violence des journées vides**. Il n'y a rien à faire en CRA, sur ce point c'est pire que la prison.

C'est enfin la **violence des conditions d'enfermement**.

En 2010 était sorti le livre *Chroniques de rétention*, nous le chroniquions ici :

<https://sites.google.com/site/cerclesdesilencealsace/informations-temoignages/bibliographie>. Rien n'a changé, si ce n'est en pire. Il ne faut pas s'habituer.

(NB : la Cimade publie un petit quizz pour tester vos connaissances sur la rétention : <https://form.typeform.com/to/hnwc5GZo?typeform-source=t.co>)

Également, nous vous rapportons le mois dernier que les associations avaient découvert par hasard l'existence d'un local d'enfermement par la police française... en Italie, au tunnel du Fréjus ! Il est bien sûr hors de tout cadre

légal. Saisi, le Tribunal Administratif a refusé de constater l'illégalité (ce local est « sui generis » dit le juge... sans en tirer la conséquence) mais ordonné en référé le 12 septembre au préfet 73 d'en ouvrir l'accès à l'association Anafé (https://twitter.com/N_Hervieu/status/1569351887626854401).

Enfin, le rapport 2021 sur la rétention est sorti.

<https://www.lacimade.org/publication/rapport-2021-sur-les-centres-et-locaux-de-retention-administrative/>

B. Des fonctionnaires de police ou gendarmerie refusent de faire la chasse aux étrangers et étrangères, dans la vallée de la Roya ! Tout est dans ce petit article : <https://www.streetpress.com/sujet/1663577437-policiers-refusent-faire-chasse-migrants-roya-cedric-herrou-accueil-sans-papiers-exil>.

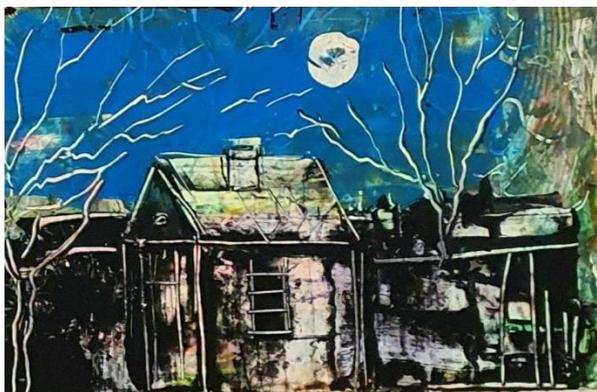
C. À Calais, les arrêtés préfectoraux d'interdiction de distribution de nourriture et boisson sont renouvelés, pour motif de « préservation de l'ordre public », dans une zone de plus en plus étendue.

Après une première contestation de cette interdiction, pour motif sanitaire, lors de la première vague de Covid (échec au Tribunal Administratif puis au Conseil d'État), les associations contestent à nouveau l'interdiction. L'audience a eu lieu au TA de Lille le 20 septembre. Communiqué de presse :

<https://twitter.com/CalaisFoodCol/status/1570803256506613762>

Ce message vous est envoyé par le Cercle de Silence de Strasbourg :

Cercle de Silence Strasbourg
Strasbourg
Strasbourg 67000
France



Avec, parmi de multiples appuis, le soutien de :

**Ville de Strasbourg et Eurométropole de Strasbourg
Villes de Dambach la Ville, Hœnheim, d'Illkirch-Graffenstaden, Ostwald,
Schiltigheim, Stutzheim-Offenheim**

FDVA

**Fondation ACAT pour la dignité humaine et Fondation du protestantisme
Fondation de France**

**Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg
Terre Sans Frontière**

Association caritative anglicane de Strasbourg

Tôt ou T'Art

ESP UEPAL

ACO

CSP

CASAS *Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg*

2 rue Brûlée 67000 STRASBOURG

Tél 0388251303 Fax 0388240583

contact@casas.fr www.casas.fr